



**Schéma local Petite-enfance,
Enfance, Jeunesse, Vie sociale
et Accès aux droits**

(dans le cadre de la CTG CAF)

**Diagnostic de territoire &
Préconisations**

5 juillet 2018

Rédacteurs :

Jordi VALLÈS

Sandrine NUHAIN

Consultants
Archos

ARCHOS Consultants, Société de conseil en organisation et conduite du changement

Pépinière d'entreprises du Grand Angoulême, 70 rue Jean Doucet, 16 470 Saint Michel

Contact : Mme Sandrine NUHAIN - N° tel : 06.22.83.39.76

Email : snuhain@archosconsultants.fr

Site : www.archosconsultants.fr

Table des matières

1. Introduction	6
2. Méthodologie	6
2.1. Acteurs et instances	6
2.2. Méthode	6
2.3. Enjeux, objectifs et pistes d'actions	7
3. Synthèse du diagnostic partagé	8
3.1. Petite enfance (enfants de 0 à 6 ans non scolarisés)	8
3.2. Enfance (Enfants de 3 à 11 ans, scolarisés en primaire)	9
3.3. Jeunesse (jeunes de 11 à 15 ans, scolarisés au collège / jeunes de 16 à 25 ans en acquisition d'autonomie)	10
3.4. Vie sociale	12
3.5. Accès aux droits	13
3.6. Parentalité	14
4. Enjeux, objectifs et pistes d'action	16
5. Projet de Territoire et Schéma local Petite Enfance, Enfance, Jeunesse, Vie Sociale et Accès aux droits	23
5.1. Projet de Territoire du ROUILLACAIS	23
5.2. Projet de territoire et Schéma local Petite Enfance, Enfance, Jeunesse, Vie Sociale et Accès aux droits	24
5.3. Gouvernance du Projet de Territoire	30
5.4. Gouvernance du CTG	31
6. Conclusion	31
7. Annexe	32
7.1. Fiches actions	32
7.1.1. Fiches actions Petite Enfance	32
Fiche action PE1 « Mener une étude des besoins des parents sur les modes d'accueils petite enfance »	32
Fiche action PE2 « Renforcer la notion d'observatoire du territoire en matière de mode d'accueil pour la petite enfance »	33
Fiche action PE3 « Mettre en place un rendez-vous institutionnel petite enfance »	34
Fiche action PE4 « Renforcer le rôle du RAM en tant que porte unique d'entrée des Familles en termes de mode de garde sur le territoire »	35
Fiche action PE5 « Développer la participation active et l'utilisation du RAM par les Assistants maternels et autres professionnels »	36
Fiche action PE6 « Étendre le périmètre géographique d'intervention du RAM »	37
Fiche action PE7 « Mener une étude des besoins et attentes des parents en termes de loisirs à destination des 0 – 6 ans »	38
Fiche action PE8 « Développer et adapter les activités et les équipements à destination des moins de six ans »	39

Fiche action PE9 « Développer les partenariats existants entre les dispositifs et professionnels présents sur le territoire et les associations existantes (culturelles, sportives) »	40
7.1.2. Fiches actions Enfance	41
Fiche action E1 « Formaliser un projet éducatif à l'échelle du territoire avec l'ensemble des acteurs volontaires »	41
Fiche action E2 « Renforcer et développer des actions communes et régulières entre les différentes structures scolaires du territoire et hors territoire »	42
Fiche action E3 « Mener l'étude des besoins et attentes des parents et des enfants sur le territoire, en ce qui concerne les activités sportives et culturelles »	43
Fiche action E4 « Accompagner les porteurs de projet (associations et privés) de création de nouveaux services culturels et sportifs, favoriser ces créations »	44
Fiche action E5 « Définir et mettre en œuvre un plan pluriannuel de mise aux normes et de développement de la qualité des équipements sur le territoire »	45
7.1.3. Fiches actions Jeunesse	46
Fiche action J1 « Étude de la population « jeunes » sur le territoire »	46
Fiche action J2 « Développer un projet global pour les 12-25 ans »	47
Fiche action J3 « Développer les partenariats entre les collectivités et les associations en termes d'offre de loisirs à destination des jeunes »	48
Fiche action J4 « Actions de sensibilisation aux impacts du « full-connect » à destination des parents et des jeunes »	49
Fiche action J5 « Mettre en œuvre des actions pour garder le lien avec les jeunes après le collège »	50
Fiche action J6 « Développer le CLEE (Comité Local École Entreprise) »	51
Fiche action J8 « Former les professionnels à des méthodes de coordination, d'accompagnement suscitant l'autonomie »	52
Fiche action J9 « Accompagner les jeunes à la réalisation d'un projet »	53
Fiche action J10 « Promouvoir le service civique »	54
7.1.4. Fiches actions Vie sociale	55
Fiche action V1 « Favoriser l'émergence d'initiatives des habitants »	55
Fiche action V2 « Faciliter et coordonner un projet fédérateur et structurant sur le territoire communautaire »	56
7.1.5. Fiches actions Accès aux Droits	57
Fiche action A1 « Coordonner les activités des structures et acteurs du territoire intervenant sur le volet accès aux droits »	57
Fiche action A2 « Développer l'accès aux droits des personnes en situation d'illettrisme ou d'analphabétisation »	58
Fiche action A3 « Dispositif de formation et de sensibilisation aux usages du numérique »	59
7.1.6. Fiches actions Parentalité	60
7.1.7. Fiches actions transversales	65
Fiche action T1 « Contractualisation entre la Communauté de communes et les associations « professionnelles » (conventions d'objectifs) »	65
Fiche action T2 « Formaliser un projet global de fonctionnement de la structure Pôle Enfance jeunesse »	66
7.2. Éléments issus des ateliers de réflexion	67

7.2.1. Atelier Axe Petite Enfance	67
7.2.2. Atelier Enfance	68
7.2.3. Atelier Axe Jeunesse	69
7.2.4. Atelier Jeunes collégiens.....	71
7.2.5. Atelier Axe Vie Sociale	75
7.2.6. Atelier Axe Accès aux Droits	75
7.2.7. Atelier Axe Parentalité.....	77
7.2.8. Atelier Axe transversal.....	78

1. Introduction

La Communauté de Communes du ROUILLACAIS est en cours d'élaboration de son futur Projet de Territoire. La Convention Territoriale Globale et le Schéma local petite enfance, enfance, jeunesse, vie sociale et accès aux droits sont d'ores et déjà une des composantes de ce Projet de Territoire. Actuellement, les travaux d'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) sont en cours. Au vu de entre ces trois démarches, il est nécessaire de les articuler entre elles et d'en assurer la cohérence.

En s'appuyant sur le diagnostic partagé présenté au Comité de Pilotage du 15 mai 2018, le présent rapport intègre des propositions d'enjeux, leur déclinaison en termes d'objectifs et de pistes d'action.

Ce rapport sera le socle de la réflexion pour les élus devant aboutir au choix d'un jeu de préconisations, décliné au sein du Schéma local petite enfance, enfance, jeunesse, vie sociale et accès aux droits du ROUILLACAIS.

2. Méthodologie

2.1. Acteurs et instances

Deux instances ont été mises en œuvre :

- Un Comité de Pilotage (COPIL), instance décisionnelle intégrant des élus de la communauté de communes, ainsi que des représentants de la CAF, du Département de la Charente, de la MSA et de la DDCSPP.
- Un Comité Technique (CoTech), instance opérationnelle intégrant des représentants des services intervenant sur le territoire : CAF, MSA, ALPR, MSAP, RAM, Conseil Départemental, Mission locale, Collège, DDCSPP, La Palène.

La nécessité de constituer dans un premier temps un groupe homogène de techniciens experts des différents périmètres de la démarche a été définie. Ce premier temps est celui de la construction du CoTech. Cette construction est importante car elle vise à permettre l'articulation des différentes approches existantes et de préfigurer la phase de mise en œuvre et les modalités de suivi du futur Schéma.

Dans un deuxième temps, il est nécessaire d'associer des élus aux travaux du CoTech, de manière à leur permettre d'apporter la « technicité élus » au groupe constitué.

Enfin, de manière à associer le CoTech et autres partenaires du territoire, au plus près de la démarche, à deux moments clés (présentation du diagnostic, présentation des préconisations et fiches actions) un Comité de Pilotage « élargi » est mis en œuvre, intégrant les membres du CoTech ainsi que d'autres acteurs majeurs du territoire.

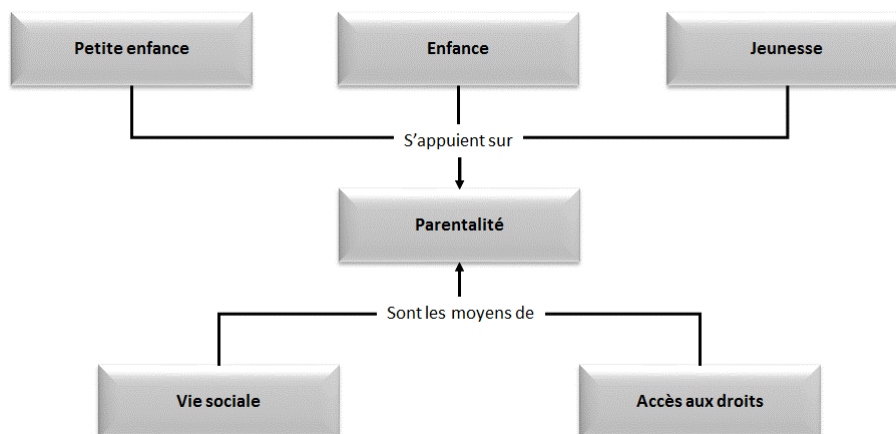
2.2. Méthode

De manière générale, la méthode retenue s'articule autour :

- D'un état des lieux tant sur le volet analyse documentaire que via un questionnaire, et sur le recueil direct auprès des professionnels concernés et du « public » (familles, jeunes) ;
- D'un diagnostic partagé avec le CoTech puis présenté au Comité de Pilotage « élargi » ;
- De la production de préconisations et de fiches actions sur un mode participatif.

Le **principe méthodologique central** est de mettre en œuvre une approche thématique dans un premier temps (par atelier de recueil et de réflexion) puis d'effectuer le rapprochement au travers de la parentalité.

De manière générale, l'articulation entre thématiques et parentalité peut être schématisée sous la forme suivante :



2.3. Enjeux, objectifs et pistes d'actions

De manière générale, il est à noter qu'il existe une certaine difficulté pour les acteurs à différencier enjeux, objectifs et pistes d'action.

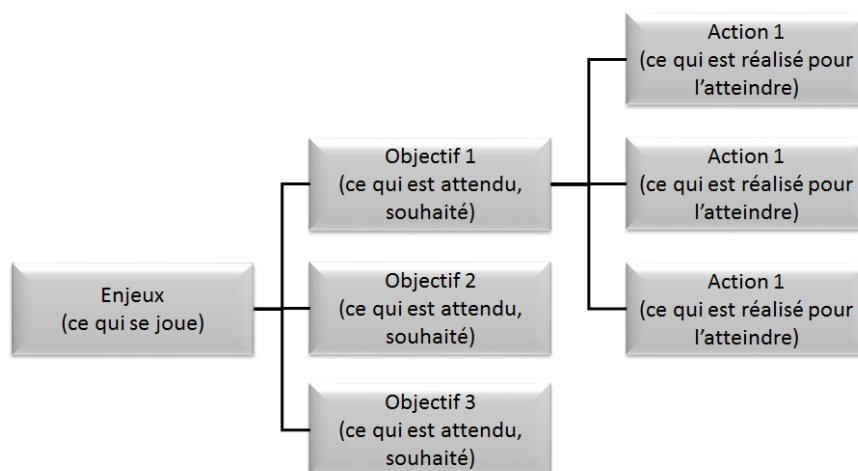
Dans son sens premier, l'enjeu est « ce que l'on risque dans un jeu et qui doit, à la fin de la partie, revenir au gagnant ». Par extension, il est également « ce que l'on peut gagner ou perdre dans n'importe quelle entreprise ». Il est à noter que la notion d'entreprise doit ici être prise dans le sens « entreprendre » du terme.

Le terme objectif est plus complexe. Il intègre deux dimensions. Dans son premier sens, il se rapporte à ce « qui existe en soi, indépendamment du sujet pensant ». Il est fait ici référence aux réalités extérieures à l'individu, qui lui va développer à une réalité « subjective » (impliquant le sujet).

Dans son second sens, et en fait celui qui est utilisé dans le présent rapport, l'objectif est le « but déterminé d'une action ».

Dès lors, l'action est le mode opérationnel de mise en œuvre visant à atteindre un objectif.

L'articulation entre les trois termes peut être représentée sous la forme suivante :



3. Synthèse du diagnostic partagé

3.1. Petite enfance (enfants de 0 à 6 ans non scolarisés)

La couverture du territoire du Rouillacais en termes d'Assistants maternels est bonne, quoiqu'imparfaitement homogène selon les communes concernées. De plus, il a été indiqué que les besoins des parents pouvaient varier de manière importante au vu des contraintes professionnelles qui sont les leurs. Pour exemple, il a été cité les problématiques des horaires atypiques et du déplacement.

Une autre problématique identifiée porte sur la perception que les Assistantes Maternelles ont du RAM. Elles indiquent elle-même se positionner en tant que « consommatrices » de ce dispositif, alors qu'il est conçu par son animatrice comme étant un outil que les Assistantes Maternelles doivent s'approprier ?

Le fait que le RAM intervienne sur plusieurs communes du territoire est perçu comme intéressant, cependant le nombre des communes concernées est réduit, ce qui ne permet pas au RAM de couvrir le territoire en termes de proximité.

Il a été noté une difficulté de communication entre Assistantes Maternelles et MAM. Il existe visiblement une sensation de concurrence exprimée par les Assistantes Maternelles. Dès lors, la question de la mise en cohérence de l'offre sur le territoire peut être interrogée.

Il a enfin été indiqué que l'offre de service, hors garde, était insuffisante pour les enfants de moins de six ans, ainsi d'ailleurs que les équipements mis à leur disposition. La question du développement de cette offre et de son adaptation aux besoins de cette tranche d'âge doit être intégrée aux réflexions globales.

- État des lieux : une réelle offre de services
 - ❖ les 67 Assistantes Maternelles (*chiffres 2017 CD*)
 - ❖ La Halte-garderie gérée par l'ALPR, ouverte en janvier 2016
 - ❖ les 2 Maisons d'Assistants Maternels (MAM) : La ronde des zébulons (2011) et Les p'tites fripouilles (2016)
 - ❖ la Protection Maternelle et Infantile (PMI) – Conseil Départemental,
 - ❖ la section « Très Petite enfance » de l'école de Mareuil(2014)
 - ❖ Le Relais Assistants Maternels (RAM) service Cdc
 - ❖ L'association des assistantes maternelles, Jardin A Malices (JAM)

Forces	Faiblesses
RAM et JAM : 2 structures complémentaires à destination des AM et des enfants Ateliers d'éveil du RAM Itinérant (3 lieux) Halte-garderie complète l'offre depuis 2016: Taux d'occupation important / liste d'attente pour certains jours en fonction des périodes. MAM : ouverture en horaires atypiques Partenariats des structures avec le tissu associatif et autres structures (médiathèque, Palène, etc.	Partenariats à densifier Différence de perception du rôle du RAM par l'animatrice et certaines Assistantes Maternelles Pas de communication/entraide entre Assistantes Maternelles exerçant «à domicile » et celles exerçant dans les MAM Moins d'offres culturelles, sportives et d'équipements à destination des moins de 6 ans (et plus particulièrement – de 3 ans) Difficulté à maintenir la mixité sociale dans les familles accueillies par la PMI

3.2. Enfance (Enfants de 3 à 11 ans, scolarisés en primaire)

Une première problématique identifiée porte sur la disparité des moyens dont disposent les écoles du territoire. De même, le projet de création d'un groupement scolaire à Rouillac impacte fortement l'amélioration des autres infrastructures du territoire « qui se dégradent ». A cela il faut ajouter l'orientation de l'Éducation Nationale favorisant la sectorisation de l'éducation au travers de la création de pôles d'éducation dédiés à des tranches d'âges dans les communes. Ces différents points amènent à se réinterroger sur la prise de la compétence scolaire par la Communauté de Communes, avec les impacts de territorialisation et de gestion des ressources qu'elle impose.

Une seconde problématique porte sur le déplacement sur le territoire. Ceci est à traiter en lien avec la notion de territorialisation des services et de la mutualisation des moyens entre les différents acteurs intervenant sur le territoire. La question du déplacement devrait être abordée dans les deux sens : services vers les écoles et/ou les familles et écoles/familles vers les services.

L'aide aux devoirs est un autre des thèmes de questionnement devant être posé. Sur le territoire, l'ALPR palie aujourd'hui à un manque de dispositif. Si la piste des Contrats Locaux d'Accompagnement Scolaire (CLAS) n'est pas à prendre en compte dans l'immédiat, il convient de la conserver à l'esprit dans le cadre du développement du territoire. Cette problématique est également fortement impactée par celle du déplacement mais également par celle de la parentalité et du numérique.

L'offre culturelle mériterait d'être développée en direction des moins de 6 ans. L'offre d'activités sportives pourrait être développée sur le volet « sports collectifs ». Les équipements à destination des enfants (terrains de jeux) devraient être développés en nombre et en qualité.

La question d'une offre territoriale portant sur la prévention et la sensibilisation des enfants mérite d'être posée, même si ces thèmes sont d'ores et déjà traités soit par l'école soit par le milieu associatif. Dès lors l'axe de réflexion devrait plus porter sur la mise en cohérence de l'existant.

- État des lieux :
 - ❖ 9 établissements scolaires, 8 cours maternelles et 10 cours élémentaires : 270 enfants en maternelle / 655 enfants en élémentaire
 - ❖ La convention PEDT (Projet Éducatif de Territoire) terminé en juin 2017
 - ❖ Des rythmes scolaires non homogène pour l'année 2017/2018
 - ❖ Centre de loisirs intercommunal (ALSH) géré par l'ALPR
 - ❖ Accueils Périscolaires
 - ❖ Activités Extra-Scolaires
 - ❖ Activités culturelles et sportives

Forces	Faiblesses
Centre de loisirs fonctionnant très bien Une dynamique insufflée (à travers la convention PEDT) pour une démarche partenariale entre les acteurs Section « très petite enfance » de Mareuil et accueil des enfants de – de 3 ans maternelle de Rouillac = lieux passerelles Offre de loisirs riche Partenariats nombreux entre les écoles et les acteurs du territoire (Palène, entreprises, déchetterie, médiathèque, bibliothèque, Régalade, Avril, etc.)	La convention PEDT non reconduit : désaccord entre différents RPI sur les rythmes scolaires Manque de cohérence entre la gestion de la compétence scolaire géré au niveau communal et la compétence Jeunesse au niveau intercommunal Problématique du déplacement vers les équipements et les services par les écoles et aussi par les familles

3.3. Jeunesse (jeunes de 11 à 15 ans, scolarisés au collège / jeunes de 16 à 25 ans en acquisition d'autonomie)

Le nombre de jeunes de 12 à 17 ans en baisse sur le territoire ses dernières années, est en augmentation pour les trois prochaines années (prévisions éducation nationale). Il est à noter qu'à contrario la population globale augmente en lien avec le solde des entrées-sorties.

En termes d'éducation, le collège rencontre un problème de place et de vétusté de certains équipements. Il existe un Conseil de la Vie Collégienne participant à une certaine dynamique à destination des collégiens.

En termes d'accueil et d'équipements, le territoire est correctement pourvu. Cependant la grande majorité des services et équipements étant situés sur Rouillac, la mobilité est un problème récurrent qu'indiquent les jeunes vivant dans les autres communes. L'offre de loisirs existe mais est prise en compte de manière très différenciée selon le lieu d'habitation.

De nombreux partenariats entre le collège et d'autres structures du territoire existent. La question de la coordination de ces partenariats entre eux et transversalement peut être posée en termes d'efficience.

Globalement, les problématiques que rencontrent les jeunes sont identiques à celles que rencontrent leurs parents.

Il est enfin indiqué qu'il est difficile pour un jeune de revenir s'installer sur le territoire, malgré un habitat moins cher que dans les villes comme Cognac ou Angoulême.

- État des lieux pour les 11-15 ans :
 - ❖ Collège « Claudie Haigneré » à Rouillac :
 - 13 classes ; 2017/2018 : 377 élèves ; 400 attendus en 2019
 - Un Conseil de Vie Collégienne actif
 - Les activités au Collège sur la pause méridienne– partenariats avec structures extérieures (ALPR, Médiathèque, ...)
 - ❖ L'accueil de loisirs périscolaires après le Collège par l'ALPR
 - ❖ Le secteur jeunes de l'ALPR
- État des lieux pour les 16-25 ans :

- ❖ Après le collège, poursuite d'études hors territoire
- ❖ La mission locale ARC Charente :
 - Permanence d'un jour par semaine à Rouillac au sein de la MSAP
 - 118 jeunes accueillis entre 2015 et 2017 - peu de mineurs
 - Baisse des bénéficiaires possédant une voiture ou un deux-roues, et une augmentation des jeunes en difficultés pour se déplacer
 - Le Club Marpen, antenne au Prieuré de Marcillac-Lanville
 - Chantiers internationaux / chantiers « ados »
 - Mini-camps d'une semaine / « Nomades du patrimoine » est un camp itinérant / chantier hors territoire, en France
- ❖ Offres en Service civique et en stage dans les associations

(ex : L'ALPR en 2016 : 58 semaines de stage nombreux stagiaires des lycées professionnels et MFR notamment en lien avec la halte-garderie)

Forces	Faiblesses
Collège actif et ouvert sur l'extérieur - Partenariats nombreux	Peu d'équipements publics ou privés notamment pour les plus 17 -25 ans (cinéma, sport, jeux, etc)
Offre associative de loisirs riche jusqu'à 17/18 ans	Manque d'activités à destination des jeunes et des familles (ex : d'été actif)
Secteur jeunes de l'ALPR fonctionne bien jusqu'à 11/13 ans	Forte demande de soutien scolaire de la part des parents - absence de CLAS
	Activités périscolaires moins accessibles pour les jeunes n'habitant pas Rouillac (transport)
	Actions en termes « d'orientation scolaire et professionnelle » pas systématiques
	Jeunes dépendants de leurs parents pour les déplacements
	Accès au logement en location difficile
	Méconnaissance des attentes de cette population plus difficilement captable

3.4. Vie sociale

La vie sociale repose sur une dynamique de mobilisation des habitants et sur des interventions sociales. Elle s'appuie sur des équipements de proximité (centres sociaux, structures d'animation locale). Cette dynamique permet aux habitants de participer à l'amélioration de leurs conditions de vie, au développement de l'éducation et de l'expression culturelle, au renforcement des solidarités et des relations de voisinage, à la prévention et la réduction des exclusions, et au développement de la citoyenneté.

Le lien entre vie sociale et accès aux droits s'articule autour de deux questions centrales :

- Quelles structures et quelles actions existent aujourd'hui sur le territoire permettant aux habitants d'accéder à leurs droits ?
- Comment l'animation de la vie sociale peut permettre d'améliorer ou de favoriser l'accès aux droits ?

La question de la coordination des partenariats entre collectivités et structures diverses sur le territoire peut être posée, en termes d'optimisation des ressources, d'efficience et de mutualisation.

La question de la connaissance de l'offre territoriale, de sa connaissance par les habitants et les touristes reste posée.

L'accès à une meilleure information pour accompagner les jeunes dans leur orientation scolaire et/ou professionnelle est nécessaire. Quelles actions peuvent être mises en place pour mieux accompagner les jeunes ?

- État des lieux :
 - ❖ L'ALPR :
 - Les actions « accompagnement des familles »
 - Un projet d'Espace de Vie Sociale (orientées sur 5 grands axes)
 - ❖ La Palène, l'Office de Tourisme, Insert'R, La Gachère
 - ❖ Les associations du territoire

Forces	Faiblesses
Des équipements communaux et intercommunaux (maison des associations, 27, salles polyvalentes, médiathèque, bibliothèque, piscine, stades, etc.)	Manque de coordination /liens entre certaines actions
Soutien des collectivités aux associations	Manque de communication et d'informations sur ce qui est fait et proposé
Une vie associative sportive et culturelle riche animée par des grandes associations et des petites	Problèmes de déplacement de certaines populations dont les enfants, les jeunes, handicapés et personnes âgées, sans permis de conduire, sans moyens de locomotion, ...
Soutien apportée aux initiatives citoyennes par l'ALPR, la Palène, La Gachère, Avril etc	
Évènements récurrents sur le territoire permettent de créer des liens et de changer progressivement les regards sur le handicap	

3.5. Accès aux droits

L'accès aux droits correspond à l'accès à l'ensemble des droits auxquels peut bénéficier une personne, qu'ils s'agissent des droits fondamentaux, comme des droits légaux (prestations sociales) et autres (l'accès à des services, à l'information, un conseil) face à une difficulté passagère ou à une situation nouvelle, etc.

Les habitants des autres communes que Rouillac et Saint-Cybardeaux sont peu utilisateurs de la MSAP. Est-ce que la MSAP est suffisamment connue ? Les heures d'ouvertures sont-elles suffisamment adaptées ?

La première prise d'autonomie d'un jeune est un événement majeur à prendre en compte. Comment les collectivités, les pouvoirs publics peuvent accompagner, faciliter cette prise d'autonomie ? Cela nous amène sur les questions de logement, de mobilité, d'accès aux droits, à la santé, au travail...

Il est indiqué qu'il est difficile de susciter l'intérêt des personnes à l'information lorsqu'ils ne sont pas encore concernés ou qu'ils pensent ne pas l'être. Ainsi, l'idée des structures est de plus en plus, de capter les familles à un moment clé de leur vie, une étape qui potentiellement modifie leurs droits.

La question est posée concernant l'accès aux droits des personnes en situation d'illettrisme ou d'analphabétisation. La population des primo-arrivants ¹ ou des populations étrangères venant régulièrement en France travailler le temps des saisons et de repartir dans leurs pays après doit être prise en compte. Il est à noter que d'autres choisissent de s'installer durablement. Le premier lien de ces personnes avec leurs droits sont les employeurs (sur le territoire, un certain nombre relèvent de la MSA). Elles maîtrisent plus ou moins, voire pas du tout la langue française et ne possèdent pas la même culture administrative.

Pour ceux qui ne peuvent pas accéder à l'autonomie, les structures doivent poursuivre leur travail de proximité et pourquoi pas aller à leur rencontre. Soit les personnes viennent aux services soit les services viennent à eux. La problématique du déplacement est à nouveau évoquée.

Il est noté qu'il n'existe pas de coordination entre les structures concernées. Ceci se traduit par un déficit de communication envers les habitants, il n'existe pas à ce jour d'annuaire portant sur l'accès aux services sur le territoire. L'information est éparpillée : pour exemple, l'agenda de la Communauté de communes présentent quelques services du territoire. Il est souligné l'importance de la présentation de tel annuaire ; aujourd'hui des efforts doivent être faits pour qu'une personne cherchant de l'information spécifique trouve rapidement.

- État des lieux :
 - ❖ Service public : des structures plus ou moins présentes
 - les Mairies, la Communauté de Communes (MSAP, RAM, etc)
 - la Maison Des Solidarités (action sociale Conseil Départemental)
 - les services déconcentrés de l'État (trésorerie, gendarmerie),
 - la CAF, la MSA, Pôle emploi, la CARSAT à travers des actions ponctuelles et le conventionnement avec la MSAP
 - la Mission Locale, Cap Emploi permanences hebdomadaires (MSAP)
 - ❖ Partenariats avec des structures sur l'Angoumois ou le Cognacais

¹ « Étranger arrivé sur le territoire français pour la première fois. »

Forces	Faiblesses
La Maison des Services Au Public (quelques chiffres –diapo suivante) Des lieux favorisant la mixité sociale et l'ouverture comme l'ALPR ou le centre culturel « le 27 » Publics « spécifiques » accueillis : MDS, Mission locale, Insert R Complémentarité et l'entraide entre les structures Des actions collectives mises en place par la MSA, la CAF en partenariat avec mairies et MSAP	Saturation des locaux pour la MSAP Faible utilisation des services MSAP par les habitants autres communes (hors Rouillac) Déficit d'information / communication Partenariats existent mais insuffisamment institutionnalisés et réguliers Manque d'instance de régulation/ de coordination (comité technique & de pilotage du CEJ) Offre d'accompagnement à l'autonomie « informatique » insuffisante

3.6. Parentalité

La parentalité peut se définir comme "l'ensemble des savoir-être et savoir-faire qui se déclinent au fil des situations quotidiennes en différentes postures, paroles, actes, partages, émotions et plaisirs en reconnaissance de l'enfant mais aussi en autorité, en exigence, en cohérence et en continuité".

C'est un processus qui s'élabore dans le temps et qui nécessite que l'adulte ait conscience de ce qu'il doit transmettre (B. Monnier)

Le soutien à la fonction parentale s'entend comme le soutien à un processus, à une dynamique d'échanges permettant de révéler et d'accompagner les savoir-faire des parents dans deux directions :

- La valorisation des rôles et compétences des parents dans leur fonction parentale,
- La valorisation des liens enfant/parent.

De manière générale, le territoire est peu pourvu en dispositifs strictement dédiés à la parentalité. Il faut citer l'atelier Pitchoun mis en place par l'ALPR, les deux groupes d'éveil mis en place par la PMI et les évènements ponctuels ouverts aux parents mis en œuvre par le RAM.

La parentalité n'en demeure pas moins un axe de réflexion fort sur le territoire. C'est ainsi que dans le projet d'EVS porté par l'ALPR, 6 fiches actions portent sur ce thème dont le « salon de la famille » et le « café des parents ».

La parentalité évolue avec les contraintes socio-économiques et culturelles du territoire. La cellule famille existante est plus « explosée » ce qui a un impact non négligeable sur les relations intergénérationnelles. Les questionnements des jeunes parents sur la « parentalité » nécessitent de nouvelles approches ? La transmission au sein des familles a aussi évolué. Dès lors, la question des relais sur lesquels les personnes concernées peuvent s'appuyer est posée. Ceci est en lien avec la problématique portant sur la capacité à rassurer et à accompagner les parents.

Certains parents utilisant aujourd'hui l'école comme un service, serait – il utile de développer des « passerelles entre parents et école » afin de favoriser la co-éducation parents/école ?

L'objectif sur le territoire n'est pas de créer de nombreux dispositifs, mais de s'interroger sur la manière de créer du lien entre les dispositifs existants. De même, il convient que ces différents dispositifs soient mis en cohérence.

Le questionnement autour de la parentalité pourrait être intégré au sein d'un projet éducatif globale du Pôle Enfance-Jeunesse que porte la Communauté de Communes du Rouillacais.

La création d'un « service parentalité » est évoquée. Une difficulté porte sur le fait que les parents sont dans l'attente de réponse immédiate à des questions qu'ils se posent ou à des problèmes qu'ils rencontrent. Cette attente est fortement éloignée d'une approche consistant plus à permettre l'expression et le développement de la pratique de la parentalité.

La question de « la séparation parentale » et de la manière de la faciliter auprès de certaines populations est posée.

La question de la communication autour des différents dispositifs est enfin évoquée.

- État des lieux :
 - ❖ Territoire peu couvert en termes de dispositifs spécifiques à la thématique « parentalité »
 - ❖ Atelier Pitchoun (ALPR)
 - ❖ Groupes d'éveil mis en place par la PMI (MDS)
 - ❖ Le RAM
 - ❖ L'ALPR – projet d'EVS - 6 fiches actions portent sur l'axe parentalité :
 - « Atelier Pitchoun »
 - « Point relais Handicap »
 - Organisation de conférences, de débat permettant de traiter des sujets liés à l'éducation, la fonction parentale, la santé, l'éveil de l'enfant, etc.,
 - « Sortie et Soirées Familles »
 - « Salon de la famille » (en projet avec territoires voisins)
 - « Café des Parents » (en projet)
 - ❖ Médiation familiale via la FCPE (association de parents d'élèves du collège)

Forces	Faiblesses
Dans le projet d'EVS porté par l'ALPR, 6 fiches actions La parentalité est un axe de réflexion fort sur le territoire	Un territoire peu pourvu en dispositifs strictement dédiés à la parentalité Certains parents utilisent aujourd'hui l'école comme un service Les parents sont dans l'attente de réponse immédiate à des questions qu'ils se posent ou à des problèmes qu'ils rencontrent

4. Enjeux, objectifs et pistes d'action

Les enjeux, objectifs et pistes d'action sont issus des réflexions des ateliers thématiques intégrant des membres du comité technique. Les préconisations recueillies sont intégrées en annexe du présent rapport. Certaines pistes d'action se recouvrant ou pouvant être intégrées au sein d'une seule et même action, vous trouverez ci-dessous la liste par axe des principales actions proposées à l'arbitrage des élus.

Axe PETITE ENFANCE		
Enjeux	Objectifs	Pistes d'actions
Des modes de garde/d'accueils couvrant le territoire et adaptés aux contraintes et besoins des parents	L'adaptation de l'offre de service existante en fonction des indicateurs (aide à la décision des élus)	«Mener une étude des besoins des parents sur les modes d'accueils petite enfance »
		Renforcer la notion d'observatoire du territoire en matière de mode de garde pour la petite enfance et renforcer le lien avec la MDS
		Mettre en place un rendez-vous institutionnel petite enfance
La cohérence des modes de garde sur le territoire	Développer le RAM en termes de périmètre d'action et de périmètre géographique	Renforcer le rôle du RAM en tant que porte unique d'entrée des Familles en termes de mode de garde sur le territoire
		Étendre le périmètre géographique d'intervention du RAM
	Fédérer les acteurs les professionnels du territoire (en favorisant la connaissance mutuelle et l'équité)	Développer la participation active et l'utilisation du RAM par les Assistants maternels et autres professionnels
Une offre de services de loisirs, hors garde, adaptée aux besoins et attentes des parents, et aux capacités des enfants	Développer de l'offre de services pour les moins de six ans sur le territoire	«Mener une étude des besoins et attentes des parents en termes de loisirs à destination des 0 – 6 ans»
		Développer et adapter les activités et surtout les équipements à destination des moins de six ans
		Développer les partenariats existants entre les dispositifs et professionnels présents sur le territoire et les associations existantes (culturelles, sportives ...)

Axe ENFANCE		
Enjeux	Objectifs	Pistes d'actions
Une offre éducative complète et adaptée sur le territoire	Le maintien des écoles sur le territoire	Mener l'étude de la prise de compétence scolaire par la Communauté de Communes (Cf. Projet de Territoire Fiche action)
		Mener l'étude des impacts de la sectorisation sur le territoire (Cf. Projet de Territoire Fiche action)
	Développement des partenariats entre les structures et acteurs en lien avec la scolarité sur et hors territoire	Mener l'étude et mettre en œuvre la mutualisation des ressources entre les écoles du territoire (cf. Projet de Territoire Fiche action)
		Mener l'étude et formaliser un projet éducatif à l'échelle du territoire
Une offre de service culturelle et sportive adaptée aux besoins et attentes des parents et des enfants	Le développement des activités sportives et culturelles	Développer des actions communes et régulières entre les différentes structures scolaires du territoire et hors territoire
		Mener l'étude des besoins et attentes des parents et des enfants sur le territoire, en ce qui concerne les activités sportives et culturelles
	Le développement des équipements mis à disposition sur le territoire	Accompagner les porteurs de projet (associations et privé) de création de nouveaux services culturels et sportifs, favoriser ces créations (cf. Projet de Territoire Fiche action)
	Le développement des partenariats entre collectivités internes et externes au territoire, ainsi qu'avec les associations	Définir et mettre en œuvre un plan pluriannuel de mise aux normes et de développement de la qualité des équipements sur le territoire
		Créer et animer les liens entre associations et collectivités au travers d'un forum annuel des associations. (cf. Projet de Territoire Fiche action)

Axe JEUNESSE		
Enjeux	Objectifs	Pistes d'actions
La connaissance de la jeunesse sur le territoire	L'identification de la structure et de l'évolution de la population jeunes	Mener une étude de l'évolution de la population jeunes sur le territoire
	La prise en compte des besoins et attentes des jeunes sur le territoire	
Une offre de loisirs adaptée aux besoins et attentes des parents et des jeunes	La mise en cohérence de l'offre de loisirs sur le territoire à destination des jeunes	Développer les partenariats entre les collectivités et les associations en termes d'offre de loisirs à destination des jeunes
	Faire lever le nez des écrans	Actions de sensibilisation à destination des parents et des jeunes
L'implantation et le maintien des jeunes sur le territoire	Le développement de l'attractivité du territoire à destination des jeunes	En lien avec le Projet de Territoire
	La facilitation du retour et de l'implantation des jeunes sur le territoire, et plus particulièrement pour faire suite à la fin de leurs études	Mettre en œuvre des actions pour garder le lien avec les jeunes une fois partie du collège
		Communiquer sur l'action locale en faveur des jeunes et valoriser les jeunes (investis, porteurs de valeurs, ayant surmonté des difficultés,) (cf. Projet de Territoire Fiche action)
		Solliciter des relais pour l'accueil des nouveaux habitants (cf. Projet de Territoire Fiche action)
	Construire une identité forte autour d'un axe lisible et imaginer des déclinaisons à partir de la vie associative	Animations et actions culturelles et éducatives pour faire vivre des temps forts aux jeunes qui leur permettent de considérer le territoire comme une richesse Lien avec Actions Vie Sociale
		Encourager le lien social intergénérationnel (en lien avec actions Vie Sociale)
	Favoriser l'accès à l'emploi ou la formation (apprentissage, etc)	Participer au Développement du CLEE (Comité Local École Entreprise)
	Favoriser l'accès au logement	Création de logement adapté aux jeunes comme des studios ou petits appartements : offre de type « FJT » en habitat diffus (cf. Projet de Territoire Fiche action)

Axe JEUNESSE		
Enjeux	Objectifs	Pistes d'actions
La prise d'autonomie des jeunes	Développer leur capacité à faire seul : à prendre des initiatives et des risques	Participer à un projet fédérateur et structurant sur le territoire communautaire (cf Action Sociale)
		Former les professionnels à des méthodes de coordination et d'accompagnement suscitant l'autonomie
		Accompagner les groupes « j'ai un projet » à la réalisation : apporter un référent pour aider à la conception, la mise en réseau – la CDC pourrait proposer un fonds pour aider au financement
	Favoriser la citoyenneté	Promouvoir le service civique
		En lien avec «Fiches Actions Vie Sociale »

Axe VIE SOCIALE		
Enjeux	Objectifs	Pistes d'actions
La cohérence de l'offre existante sur le territoire	L'amélioration de la connaissance mutuelle de l'offre existante et des acteurs entre eux	Favoriser la promotion des actions et initiatives des acteurs du territoire (cf. Projet de Territoire Fiche action)
		Institutionnaliser des temps de rencontres entre les acteurs associatifs En lien avec le Projet de Territoire (cf. Projet de Territoire Fiche action)
	Développer l'attractivité de la vie associative	(cf. Projet de Territoire Fiche action)
Le développement des structures et projets en lien avec la vie sociale	Développer la participation des acteurs du territoire sur le volet vie sociale	Favoriser l'émergence d'initiatives des habitants
		Faciliter et coordonner un projet fédérateur et structurant sur le territoire communautaire
		Contractualisation entre la Communauté de communes et les associations « professionnelles » (conventions d'objectifs) cf. Fiche Action Transversale
		En lien avec le volet gouvernance du Projet de Territoire

Axe Accès aux droits		
Enjeux	Objectifs	Pistes d'actions
La couverture territoriale de l'accès aux droits pour les habitants	Le développement de la MSAP (Maison de services Au Public)	Renforcer la communication de la MSAP (cf. Projet de Territoire Fiche action)
		Renforcer le rôle et les missions du guichet unique de la MSAP (cf. Projet de Territoire Fiche action)
		Coordonner les activités des structures et acteurs du territoire intervenant sur le volet accès aux droits
		Réaménager la MSAP dans des locaux plus adaptés permettant de répondre aux différentes missions et besoins (mobilité géographique) (cf. Projet de Territoire Fiche action)
Les nouvelles modalités d'accès aux droits sur le territoire	Lutter contre la difficulté d'accès aux droits et la « faible autonomie administrative »	Renforcer la coopération avec secrétaire de mairie en formalisant plus les liens (cf. Projet de Territoire Fiche action)
		Développer l'accès aux droits des personnes en situation d'illettrisme ou d'analphabétisation
	Lutter contre la fracture numérique	Mettre en place actions de formation et de sensibilisation aux usages du numériques à destination des publics en capacité d'accéder à l'autonomie

Axe PARENTALITÉ		
Enjeux	Objectifs	Pistes d'actions
La fonction parentale	Développer des projets autour du soutien à la fonction parentale	Créer des groupes de parents coanimés par les institutions et une association locale
	Développer la relation Parents-Enfants-Milieu scolaire sur le territoire	Créer des groupes de paroles de parents Et/ ou un Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP)
La réussite scolaire	Développer la relation Parents-Enfants-Milieu scolaire sur le territoire	Créer et animer un CLAS (contrat local d'accompagnement à la scolarité)
	Accompagner les élèves	Développer le dispositif « devoirs faits » au collège
L'offre de services sur le territoire	La coordination de l'offre de services sur le territoire	Étudier l'opportunité de créer un LAEP itinérant (Lieu Accueil Enfants Parents) pour les 0-6 ans
		Intégrer la parentalité au sein d'un projet éducatif global du Pôle Enfance-Jeunesse que porte la Communauté de Communes du Rouillacais Cf Fiche action Projet éducatif global

Axe TRANSVERSAL		
Enjeux	Objectifs	Pistes d'actions
La connaissance des dispositifs et des ressources présentes sur le territoire	La promotion des dispositifs et des ressources existantes sur le territoire	Identifier l'ensemble des ressources et dispositifs existants sur le territoire, sur les volets « petite enfance, enfance, jeunesse, vie sociale et accès aux droits » (cf. Projet de Territoire Fiche action)
		Créer et maintenir un dispositif de communication à destination des acteurs du territoire : habitants, entreprises et associations (cf. Projet de Territoire Fiche action)
		Contractualisation entre la Communauté de communes et les associations « professionnelles »
		En lien avec le Projet de Territoire (cf. Projet de Territoire Fiche action)
Faciliter l'accès aux services	Le développement d'un projet mobilité sur le territoire intégrant les volets petite enfance, enfance, jeunesse, vie sociale et accès aux droits	(cf. Projet de Territoire Fiche action)
		Proposer ou favoriser une ou des solutions de transport spécifiques (cf. Projet de Territoire Fiche action)
		Formaliser un projet global de fonctionnement de la structure Pôle Enfance jeunesse
		Expérimenter de nouvelles modalités pour "aller vers" les publics (cf. Projet de Territoire Fiche action)

5. Projet de Territoire et Schéma local Petite Enfance, Enfance, Jeunesse, Vie Sociale et Accès aux droits

5.1. Projet de Territoire du ROUILLACAIS

Tout projet structurant notre territoire se doit de s'appuyer sur un socle constitué des grands principes directeurs qui animent les élus. En ce qui concerne le Projet de Territoire, quatre grands principes ont ainsi été retenus :

- Le développement territorial au service de l'attractivité du territoire
- Le développement et le renforcement de l'esprit communautaire, et de la solidarité entre Communauté de Communes et communes
- L'intégration du volet environnement et de développement durable dans tous les axes de développement du Projet de Territoire
- L'intégration du volet Handicap dans tous les axes de développement du Projet de Territoire

Ces quatre principes fondateurs structurent ainsi les trois axes de développement qui ont été retenus, et qui se traduisent eux-mêmes en projets pragmatiques et opérationnels :

- Un Projet de Territoire au service des habitants, via le développement de la qualité de vie sur le territoire
- Un Projet de Territoire au service des entreprises et associations, via le développement économique du territoire
- L'amélioration de la connaissance du territoire et de ses ressources, via la promotion territoriale

Le développement de la Qualité de Vie sur le territoire :

- La définition, la coordination et la mise en œuvre d'un « plan habitat » à l'échelle du territoire
- La coordination et le suivi de la mise en œuvre du Schéma petite enfance, enfance, jeunesse, vie sociale et accès aux droits
- Le développement et la diversification de l'offre de services existante sur le territoire
- L'étude et l'identification des composantes d'un « projet 3ème et 4ème âge »
- Le développement d'une stratégie de maintien et d'harmonisation des équipements
- La définition, la coordination et la mise en œuvre d'un « plan déplacement »

Le développement économique du territoire :

- La création et la gestion d'une réserve foncière à destination des entreprises sur le territoire
- Le « développement de modalités alternatives d'hébergements » à destination des entreprises sur le territoire
- La création et le développement d'un forum annuel des associations sur le territoire

La promotion territoriale :

- La création d'une base de données territoriale
- Le « développement de l'accès aux éléments patrimoniaux, d'une offre événementielle, et d'un label ou d'une certification »
- Le développement et l'animation d'une stratégie de communication territoriale

5.2. Projet de territoire et Schéma local Petite Enfance, Enfance, Jeunesse, Vie Sociale et Accès aux droits

Certaines des actions identifiées par les ateliers de réflexion thématiques correspondent à des projet ou actions identifiées au sein du Projet de Territoire du ROUILLACAIS. Ces actions ne feront dès lors pas l'objet de la création d'une fiche action, et feront référence aux fiches projet du Projet de Territoire.

Schéma local Petite Enfance, Enfance, Jeunesse, Vie Sociale et Accès aux droits		Projet de Territoire
Axe	Action	Projet
Enfance	Mener l'étude de la prise de compétence scolaire par la Communauté de Communes	Le développement de la qualité de vie sur le territoire
	Mener l'étude des impacts de la sectorisation sur le territoire	Le développement d'une stratégie de maintien et d'harmonisation des équipements en lien avec l'éducation pour objectifs de pérenniser les écoles existantes sur le territoire tout en renforçant la solidarité entre communes sur le volet scolaire.
	Mener l'étude et mettre en œuvre la mutualisation des ressources entre les écoles du territoire	Pour aboutir à ces objectifs, des pistes d'action ont été retenues : l'étude de l'opportunité de la prise de compétence scolaire par la Communauté de Communes du ROUILLACAIS, la mutualisation des ressources dédiées au scolaire sur le territoire (équipements, ressources humaines...) et la mise en cohérence de ce projet avec les modes d'accueils des enfants existants sur le territoire.

Schéma local Petite Enfance, Enfance, Jeunesse, Vie Sociale et Accès aux droits		Projet de Territoire
Axe	Action	Projet
Enfance	Créer et animer les liens entre associations et collectivités au travers d'un forum annuel des associations	Le développement économique du territoire La création et le développement d'un forum annuel des associations » sur le territoire a pour objectifs d'améliorer la connaissance des associations et des habitants en ce qui concerne le tissu associatif existant, de favoriser le renouvellement du bénévolat, de motiver les « jeunes » en leur présentant les réalisations et les projets existants menés par les associations et de favoriser la mutualisation des moyens entre associations. Pour aboutir à ces objectifs, des pistes d'action ont été retenues : l'accompagnement à la création d'un « noyau dur » d'associations portant le dispositif, d'identifier et de nommer un animateur du dispositif et mener une étude en vue de la mise en place sur le territoire d'un lieu vitrine pour les associations.

Schéma local Petite Enfance, Enfance, Jeunesse, Vie Sociale et Accès aux droits		Projet de Territoire
Axe	Action	Projet
Jeunesse	Le développement de l'attractivité du territoire à destination des jeunes	Le premier principe-socle du Projet de Territoire porte sur le développement territorial au service de l'attractivité du territoire. Les enjeux sont ici ceux de la qualité de vie existante sur notre territoire et de ses impacts en termes d'évolution de sa population. Ces enjeux se traduisent en cinq grands objectifs : • Maintenir et améliorer la qualité de vie sur le territoire à destination des habitants • Faire émerger une dynamique territoriale de maintien des habitants sur le territoire • Permettre le développement et la diversification des tissus entrepreneuriaux et associatifs • Définir et mettre en œuvre une offre touristique globale et la promouvoir • Développer la communication territoriale dans le cadre de la promotion de notre territoire

Schéma local Petite Enfance, Enfance, Jeunesse, Vie Sociale et Accès aux droits		Projet de Territoire
Axe	Action	Projet
Jeunesse	Création de logement adapté aux jeunes comme des studios ou petits appartements : offre de type « FJT » en habitat diffus	Le développement de la qualité de vie sur le territoire La définition, la coordination et la mise en œuvre d'un « plan habitat » à l'échelle du territoire a pour objectifs de diversifier l'offre existante pour correspondre aux besoins de diverses populations, y compris les personnes âgées, de répondre aux contraintes du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) actuellement en cours d'élaboration, et de développer une politique incitative à destination des propriétaires. Pour aboutir à ces objectifs, des pistes d'action ont été retenues : le recensement et la promotion de l'offre existante en termes d'habitat et d'hébergement, l'identification des besoins des habitants et des entreprises, le développement des offres alternatives en termes d'hébergement, et des formes d'habitat adaptées aux différents âges. En termes de ressources pouvant être dédiées à la mise en œuvre de ces pistes d'action, l'étude de la possibilité de s'appuyer sur un Office Public de l'Habitat doit être réalisée.
Vie sociale	Favoriser la promotion des actions et initiatives des acteurs du territoire	La promotion territoriale De manière à répondre aux besoins identifiés au travers de ces constats, le troisième axe de développement porte sur « la promotion territoriale ». Ses enjeux sont l'amélioration de la connaissance du territoire, de ses richesses et de ses potentialités, sa promotion tant à destination des habitants actuels et futurs, que des entreprises implantées ou souhaitant le faire et le développement d'une offre touristique de qualité basée sur des séjours de moyenne durée.

Schéma local Petite Enfance, Enfance, Jeunesse, Vie Sociale et Accès aux droits		Projet de Territoire
Axe	Action	Projet
Vie sociale	Institutionnaliser des temps de rencontres entre les acteurs associatifs	Le développement économique du territoire « La création et le développement d'un forum annuel des associations » sur le territoire »
Accès aux droits	Renforcer la communication de la MSAP	Le développement de la qualité de vie sur le territoire Le développement et la diversification de l'offre de services existante sur le territoire a pour objectifs d'identifier et de développer l'offre de services existante, tout en mettant en œuvre de nouveaux dispositifs de coordination et de mise en cohérence de ces services.
	Renforcer le rôle et les missions du guichet unique de la MSAP	Pour aboutir à ces objectifs, des pistes d'action ont été retenues : la réalisation d'un état des lieux des services existants sur le territoire, et l'étude des moyens de les mettre en réseau, l'identification d'expérimentations existantes sur et hors territoire et l'étude de l'opportunité de les développer sur le territoire, le développement de la Maison de Services Au Public (MSAP) en lien avec les secrétaires de mairie, le développement des partenariats entre les collectivités et les associations du territoire.
Transversal	Identifier l'ensemble des ressources et dispositifs existants sur le territoire, sur les volets « petite enfance, enfance, jeunesse, vie sociale et accès aux droits »	La promotion territoriale La création d'une base de données territoriale a pour objectifs de disposer d'un inventaire complet et régulièrement mis à jour des ressources du territoire, intégrant tous ses aspects (patrimoine, services, économie, associations ...), de développer la collaboration entre la Communauté de Communes, les communes et l'ensemble des acteurs du territoire pour sa mise à jour, de développer les points et les modes d'accès à cette information, sur le territoire et hors territoire.

Schéma local Petite Enfance, Enfance, Jeunesse, Vie Sociale et Accès aux droits		Projet de Territoire
Axe	Action	Projet
Transversal	La promotion des dispositifs et des ressources existantes sur le territoire	La promotion territoriale Le développement et l'animation d'une stratégie de communication territoriale a pour objectifs d'élaborer et de mettre en œuvre un plan de communication pluriannuel s'appuyant sur les nombreux médias disponibles, de mettre en interaction communication interne au territoire (à destination des habitants, des associations et des entreprises) et externe au territoire, et de développer le partenariat entre Communauté de Communes et Communes.
	Le développement d'un projet mobilité sur le territoire intégrant les volets petite enfance, enfance, jeunesse, vie sociale et accès aux droits	Le développement de la qualité de vie sur le territoire
	Proposer ou favoriser une ou des solutions de transport spécifiques	La définition, la coordination et la mise en œuvre d'un « plan déplacement » à l'échelle du territoire a pour objectifs de développer et de mettre en cohérence différentes modalités de déplacement en lien avec les besoins de l'ensemble des habitants du territoire et de permettre le rapprochement des habitants vis-à-vis des services. Il est à noter que le rapprochement des services vis-à-vis des habitants est également inclus dans ces objectifs. Pour aboutir à ces objectifs, des pistes d'actions ont été retenues : l'étude des différentes alternatives de déplacement et de mobilité et le développement de partenariats avec des structures et groupements existants rencontrant ou traitant des mêmes problématiques.
	Expérimenter de nouvelles modalités pour "aller vers" les publics	

5.3. Gouvernance du Projet de Territoire

Le Projet de Territoire doit être conçu comme étant le Projet de tout le Territoire. Le dispositif de Gouvernance du Projet de Territoire a vocation à permettre de coordonner et de suivre la mise en œuvre des projets organisationnels et opérationnels d'ores et déjà identifiés et validés, mais également d'identifier, d'étudier et le cas échéant de mettre en œuvre de nouveaux projets émergeant tout au long de la durée du présent Projet de Territoire.

Les objectifs de la définition et la mise en œuvre d'un nouveau modèle de gouvernance sont nombreux et se déploient sur cinq axes à minima :

- Favoriser l'implication de l'ensemble des élus des communes du territoire dans le suivi de la mise en œuvre et de l'évolution du Projet de Territoire,
- Permettre l'identification et la mise en cohérence par les élus des initiatives et des projets issus de la « société civile »,
- Faciliter les réflexions et les études portant sur les projets structurants pour le territoire, via la mobilisation de compétences au-delà de celles des collectivités,
- L'optimisation et la rationalisation des ressources financières allouées au travers de la recherche de partenariats,
- Favoriser l'émergence d'une « dynamique territoriale » issue du rapprochement des différentes populations concernées, élus et forces vives.

Le type de Projet de Territoire retenu est un « projet stratégique et opérationnel » sur une durée approximative de 12 ans. Au vu de la durée définie, une réévaluation des projets organisationnels et opérationnels doit être réalisée tout au long de la durée du projet de territoire.

Le pilotage politique et stratégique stricto-sensu relève du Président de la Communauté de Communes et des Conseillers communautaires. Cette fonction pourra être déléguée à un comité de pilotage composé d'élus communautaires volontaires. Ce comité de pilotage aura pour missions de vérifier la bonne mise en œuvre du Projet de Territoire sur sa durée, d'étudier les potentielles évolutions/modifications tant en termes d'orientations stratégiques que de projets organisationnels et opérationnels, de les présenter pour arbitrage au conseil communautaire. En ce qui concerne le volet stratégie de communication territoriale, le rôle du comité de pilotage du Projet de Territoire sera pris en charge par la commission communication, de manière à en assurer la cohérence d'ensemble.

Un « laboratoire d'idées » a vocation à recueillir des « idées » issues tant des élus du territoire que des autres composantes du territoire (habitants, entreprises et associations), d'en mener une première étude afin d'en effectuer « un premier tri » avant transmissions aux élus pour choix et arbitrages. Si souhaité par les élus, le « laboratoire d'idées » peut être sollicité pour affiner la réflexion sur un éventuel projet.

En termes de coordination organisationnelle et opérationnelle de la mise en œuvre des projets organisationnels et opérationnels du Projet de Territoire, l'identification et la nomination d'un animateur/coordonateur est aujourd'hui nécessaire. Cet acteur majeur du Projet de Territoire sera chargé des différentes études devant être lancées, de la coordination et du suivi des actions en cours ainsi que de la recherche de ressources et de partenariats, et de leur « gestion ». Il sera en charge, entre autres choses de l'animation du « laboratoire d'idées », et sur ce point sera le référent opérationnel des élus.

La Communauté de Communes dispose de ressources et de compétences internes. Ces acteurs interviennent d'ores et déjà dans les périmètres de nombreux thèmes intégrés dans le Projet de Territoire. Il conviendra dès lors, de les mobiliser en tant que ressources dans le cadre de la mise en œuvre des projets correspondants. La coordination et le suivi de leurs activités relèveront de la structure hiérarchique de la

Communauté de Communes (Directeur Général des Services) en collaboration avec l'animateur/coordonateur du Projet de Services.

Les communes seront sollicitées afin de participer aux projets organisationnels et opérationnels de notre Projet de Territoire. Il est par exemple à noter l'importance de leur participation à la création et à la mise à jour de notre « Base de Données » territoriale.

5.4. Gouvernance du CTG

La gouvernance de la mise en œuvre et du suivi du Schéma local Petite Enfance, Enfance, Jeunesse, Vie Sociale et Accès aux droits doit être définie en cohérence avec celle du Projet de Territoire, et respecter les mêmes principes.

Le pilotage politique et stratégique stricto-sensu relève du Président de la Communauté de Communes et des Conseillers communautaires. Cette fonction pourra être déléguée à un comité de pilotage composé d'élus communautaires volontaires.

La coordination organisationnelle et opérationnelle de la mise en œuvre des actions retenues par les élus dans le cadre du Schéma seront prise en charge par un coordinateur. Celui-ci pourra s'appuyer, lorsque nécessaire sur les professionnels des domaines concernés intervenant sur le territoire ou dont l'activité impacte le territoire, qu'ils soient en interne à la Communauté de Communes, ou appartenant à des structures institutionnelles autres ou au milieu associatif.

Le coordinateur sera en charge de la production et du suivi des indicateurs de mise en œuvre et de fonctionnement des actions retenues par les élus. Il sera l'interlocuteur privilégié de l'ensemble des acteurs intervenant sur les volets « Petite Enfance, Enfance, Jeunesse, Vie Sociale et Accès aux Droits ». Il sera membre de fait du « laboratoire d'idées ».

6. Conclusion

Les postes d'actions ci-dessus présentées font l'objet de la production de fiches actions intégrées en annexe au présent rapport.

La prochaine étape va porter sur les arbitrages des élus vis-à-vis de ces pistes d'actions, de leur priorisation et de leur planification, ainsi que sur le recrutement du coordinateur.

Le suivi de mise en œuvre sera accompagné annuellement par les consultants ayant accompagné les travaux de réflexion.

7. Annexe

7.1. Fiches actions

7.1.1. Fiches actions Petite Enfance

Fiche action PE1 « Mener une étude des besoins des parents sur les modes d'accueils petite enfance »

N° ordre : PE1		Porteur : Coordinateur CTG	Chef de projet : Responsable RAM
Date de création : 25/06/2018		Dates et contenu de modifications : - Date 1 : à compléter - Date 2 : à compléter	
Axe concerné : Petite enfance		Public visé : - Professionnels de la Petite Enfance - Parents - Enfants non scolarisés (0 à 3 ans)	
Durée prévisionnelle de l'action : 4 mois		Partenariats à mobiliser : CAF, MSA, ALPR, Assistants Maternels, MAM, écoles	Ressources à mobiliser : Le RAM Observatoire du territoire Etude CAF récente
Courte description de l'action : Mener une étude des besoins des parents en y intégrant les contraintes professionnelles et de déplacement			
Enjeu(x) : Des modes d'accueils couvrant le territoire et adaptés aux contraintes et besoins des parents		Objectif(s) : - L'adaptation de l'offre de service existante en fonction des indicateurs (aide à la décision des élus) - La couverture des nouveaux besoins des parents sur le volet Petite Enfance	
Contenu de l'action : - Définir le périmètre de l'étude en termes d'éléments de recueil - Définir la méthodologie de réalisation de l'étude (instances, recueil, diagnostic, analyse et préconisations) - Identifier la population « échantillon » à auditer - Réaliser l'étude avec des partenaires (recueil et diagnostic) - Réaliser l'analyse des résultats obtenus, définir des préconisations, identifier des indicateurs - Présenter l'étude aux élus			
Indicateurs de résultats attendus : - Nombre de parents audités, typologie des familles auditées, modes d'accueils utilisés ... - Indicateurs définis lors de l'étude sur l'évolution des besoins des parents			
Coût : Coût ressources humaines si réalisé en interne et avec des partenaires. Si recours à un consultant externe : entre 5 000 € et 10 000 €			

Remarque /point de vigilance :

Étant donné la difficulté à collecter des réponses à des enquêtes, il faudrait éviter le questionnaire ou le réaliser par téléphone ou à la sortie de lieux publics en direct.

S'appuyer sur l'étude à venir auprès des assistantes maternelles pour collecter des informations.

Fiche action PE2 « Renforcer la notion d'observatoire du territoire en matière de mode d'accueil pour la petite enfance »

N° ordre : PE2 Lien avec PE1	Porteur : Coordinateur CTG	Chef de projet : Responsable RAM
Date de création : 25/06/2018	Dates et contenu de modifications : - Date 1 : à compléter - Date 2 : à compléter	
Axe concerné : Petite enfance	Public visé : - Enfants non scolarisés (0 à 3 ans) - Parents - Professionnels de la petite enfance	
Durée prévisionnelle de l’action : 2 mois de mise en place - Tout au long de l’année	Partenariats à mobiliser : CAF, MSA, ALPR, Assistants Maternels, MAM, MDS	Ressources à mobiliser : RAM Agents de la Collectivité Secrétaires de Mairie
Courte description de l’action : Renforcer la notion d'observatoire du territoire en matière de mode de garde pour la petite enfance et renforcer le lien avec la MDS		
Enjeu(x) : Des indicateurs de fonctionnement et d’utilisation des modes de garde petite enfance	Objectif(s) : - Une meilleure connaissance de l’offre de garde petite enfance et de son adéquation avec les demandes des parents - L’adaptation de l’offre de service existante en fonction des indicateurs (aide à la décision des élus)	
Contenu de l’action : - Définir les indicateurs quantitatifs devant être mobilisés - Définir les indicateurs qualitatifs devant être mobilisés - Définir les modalités de recueil des indicateurs (modalités, fréquence, acteurs ...) - Réaliser un bilan quantitatif et qualitatif une fois par an - Analyser des résultats de l’observatoire avec les partenaires - Présenter l’évolution des indicateurs quantitatifs et qualitatifs aux élus		
Indicateurs de résultats attendus : - Fréquence du recueil, nombre de données recueillies, taux de recueil d’indicateurs par rapport à la population - Indicateurs quantitatifs et qualitatifs définis lors de l’étude		
Coût : Coût ressources humaines car réalisé en interne et avec des partenaires.		

Fiche action PE3 « Mettre en place un rendez-vous institutionnel petite enfance »

N° ordre : PE3		Porteur : Coordinateur CTG		Chef de projet : Responsable RAM	
Date de création : 25/06/2018		Dates et contenu de modifications : - Date 1 : à compléter - Date 2 : à compléter			
Axe concerné : Petite enfance		Public visé : - Les élus du territoire - Professionnels de la Petite Enfance			
Durée prévisionnelle de l'action : Tout au long de l'année		Partenariats à mobiliser : CAF, MSA, ALPR, Assistants Maternels, MAM, MDS		Ressources à mobiliser : RAM Professionnels de la petite enfance	
Courte description de l'action : Mettre en place un rendez-vous institutionnel petite enfance 2 à 3 fois par an (septembre/janvier/mai)					
Enjeu(x) : La connaissance des acteurs intervenant sur le périmètre Petite Enfance, et les partenariats à développer		Objectif(s) : - Partage d'information sur les périmètres d'intervention des professionnels et les dispositifs déployés - Favoriser des partenariats autour d'actions communes et de projets communs - Enrichir la réflexion des élus sur l'offre Petite Enfance sur le territoire			
Contenu de l'action : - Identifier les acteurs concernés des différentes structures - Définir l'ordre du jour des rendez-vous - Recueillir en amont des rendez-vous les sujets pouvant être présentés par les professionnels - Organiser et animer une réunion deux à trois fois l'année - Présenter les résultats de l'observatoire Petite Enfance - Réaliser des comptes-rendus des rendez-vous partagés entre professionnels et mis à disposition des élus					
Indicateurs de résultats attendus : Comptes-rendus des rendez-vous institutionnels					
Coût : Coût ressources humaines car réalisé en interne et avec des partenaires.					

Fiche action PE4 « Renforcer le rôle du RAM en tant que porte unique d'entrée des Familles en termes de mode de garde sur le territoire »

N° ordre : PE4		Porteur : Président et vice-président enfance de la CDC	Chef de projet : Coordinateur CTG
Date de création : 25/06/2018		Dates et contenu de modifications : - Date 1 : à compléter - Date 2 : à compléter	
Axe concerné : Petite enfance		Public visé : - Enfants non scolarisés (0 à 3 ans) - Parents en attente de jeunes enfants et « nouveaux » parents	
Durée prévisionnelle de l'action : 4 mois		Partenariats à mobiliser : CAF, MSA, ALPR, Assistants Maternels, MAM, MDS	Ressources à mobiliser : RAM
Courte description de l'action : Renforcer le rôle du RAM en tant que porte unique d'entrée des Familles en termes de mode de garde sur le territoire et renforcer le lien avec la MDS en définissant avec le service du département en charge des assistantes maternelles des modalités de partenariats (fonctionnement et de communication)			
Enjeu(x) : - La cohérence des modes de garde sur le territoire - La facilité d'accès aux modes de garde pour les parents		Objectif(s) : - Faciliter l'information et l'accès au service des parents - Développer le RAM en termes de périmètre d'action et de périmètre géographique	
Contenu de l'action : - Analyser le périmètre d'intervention et le mode de fonctionnement actuel du RAM - Définir les objectifs de développement, en termes d'accès, d'information, de fonctionnement - Définir les moyens opérationnels de la mise en œuvre avec la collectivité et les partenaires - Adapter la communication et l'information en conséquence - Adapter le fonctionnement du Pôle enfance Jeunesse en conséquence - Réaliser un bilan de fonctionnement à 6 mois et un an			
Indicateurs de résultats attendus : - Taux de fréquentation du RAM, des services du département, nombre de connexions au site du Département ... - Les bilans de fonctionnement			
Coût : Coût ressources humaines car réalisé en interne et avec des partenaires.			

Remarque /point de vigilance :

La question du RAM comme guichet unique pour la petite enfance a été posée. L'exemple de la ville de Cognac a été présenté. Les parents souhaitant inscrire leurs enfants dans une structure d'accueil collectif le font auprès du RAM. Il est à noter que toutes les structures sont municipales.

Concernant cette éventualité sur le territoire Rouillacais, l'accueil permanent étant principalement individuel, le RAM comme guichet unique est-il utile aujourd'hui ?

Cette question est à rattacher à l'accueil du public au sein du pôle enfance jeunesse et de son projet de structure, non définie pour l'instant.

Fiche action PE5 « Développer la participation active et l'utilisation du RAM par les Assistants maternels et autres professionnels »

N° ordre : PE5		Porteur : Président et vice-président enfance de la CDC	Chef de projet : Coordinateur CTG
Date de création : 25/06/2018		Dates et contenu de modifications : - Date 1 : à compléter - Date 2 : à compléter	
Axe concerné : Petite enfance		Public visé : - Enfants non scolarisés (0 à 3 ans) - Assistants maternels - Autres professionnels de la Petite Enfance	
Durée prévisionnelle de l'action : 1 an / 2 ans (mise en place)		Partenariats à mobiliser : CAF, MSA, halte-garderie, Assistants Maternels, MAM	Ressources à mobiliser : Le RAM Les MAM
Courte description de l'action : Réaliser des actions de prises de contacts institutionnels et des actions de médiations entre professionnels (assistantes maternelles, Maisons d'Assistants Maternelles, Halte-garderie, professionnels de la MDS)			
Enjeu(x) : - Le développement des activités du RAM au service des Assistants maternels et des autres professionnels de la Petite Enfance - Le développement de la mise en cohérence des dispositifs existants sur le volet Petite Enfance - Le co-enrichissement des pratiques des professionnels de la Petite Enfance		Objectif(s) : - Provoquer des temps de rencontres entre les professionnels afin qu'ils apprennent à se connaître et à travailler ensemble (et plus particulièrement les assistantes maternelles « à domicile » et celles exerçant dans les MAM) - Faire comprendre aux professionnels l'utilité et les bénéfices pour chacun de travailler en partenariat - Créer les conditions pour favoriser les partenariats (faire tomber les « préjugés », résoudre les « tensions passées » et favoriser le travail ensemble : trouver des solutions ensemble notamment entre les Assistants Maternels et MAM afin de fournir une réponse plus adaptée aux besoins des professionnels et des parents	
Contenu de l'action : - Visite du vice-président « Enfance jeunesse » aux MAM et participation à la réunion de rentrée du RAM en septembre - Prise de rendez-vous du coordinateur CTG et référent CAF pour visites aux MAM, Halte-garderie, et échantillons d'AM ne participant pas ou peu aux RAM (objectifs comprendre fonctionnements réels, succès et difficultés rencontrées) - Réaliser un bilan qualitatif de ces visites (synthèse écrite pour la CDC et la CAF) - Maintenir les liens régulièrement en travaillant sur la communication (invitations aux événements, etc.) - Réaliser chaque année un bilan qualitatif de la fréquentation du RAM par les professionnels de la Petite Enfance			
Indicateurs de résultats attendus : - Fréquentation du RAM par les professionnels de la Petite Enfance du territoire, Nombre et type d'« évènements » mis en place par le RAM et leur fréquentation - Les bilans qualitatifs de fréquentation du RAM par les professionnels de la Petite Enfance			
Coût : Coût ressources humaines car réalisé en interne et avec des partenaires.			

Fiche action PE6 « Étendre le périmètre géographique d'intervention du RAM »

N° ordre : PE6		Porteur : Coordinateur CTG		Chef de projet : Responsable RAM	
Date de création : 25/06/2018		Dates et contenu de modifications : - Date 1 : à compléter - Date 2 : à compléter			
Axe concerné : Petite enfance		Public visé : - Enfants non scolarisés (0 à 3 ans) - Assistants maternels			
Durée prévisionnelle de l'action : 1 an		Partenariats à mobiliser : CAF, MSA,		Ressources à mobiliser : Le RAM Maires et ressources municipales (salles et matériels)	
Courte description de l'action : Étendre le périmètre géographique d'intervention du RAM, en adaptant ses ressources aux contraintes de déplacement sur le territoire					
Enjeu(x) : - La facilité d'accès au RAM pour les Assistants Maternels - L'information des assistants maternels et le développement de leurs compétences		Objectif(s) : - Favoriser l'équité sur le territoire en termes d'accès aux services publics - Développer le RAM en termes de périmètre d'action et de périmètre géographique			
Contenu de l'action : - Réaliser une étude sur le territoire en termes d'implantation des assistantes maternelles, de locaux disponibles au niveau des communes, du tissu associatif lié à la Petite Enfance ... - Définir les modalités de mise en œuvre d'une itinérance (moyens matériels, fréquence ...) - Développer les partenariats Communauté de Communes, Communes et associations via les élus - Mettre en place une « opération pilote » auprès de trois communes volontaires - Réaliser un bilan quantitatif et qualitatif, adapter le dispositif et l'étendre progressivement (deux communes supplémentaires par an par exemple)					
Indicateurs de résultats attendus : - Taux de fréquentation du RAM, nombre de permanences par commune - Bilan quantitatif et qualitatif intermédiaire					
Coût : Coût ressources humaines car réalisé en interne et avec des partenaires. Si recours à un consultant externe : inférieur à 5 000 €					

Remarque /point de vigilance :

Une salle spécifiquement dédiée aux ateliers du RAM sera aménagée au sein du pôle enfance jeunesse : celle-ci risque d'être sous-utilisée si l'itinérance se poursuit et augmente. Plusieurs options seraient à étudier pour optimiser les ressources et développer les services :

- Recourir à un professionnel supplémentaire/complémentaire pour animer en même temps des ateliers RAM sur Rouillac et dans les autres communes en itinérance ?
- Partager l'utilisation de la salle avec d'autres activités compatibles avec les contraintes du RAM ?

Fiche action PE7 « Mener une étude des besoins et attentes des parents en termes de loisirs à destination des 0 – 6 ans »

N° ordre : PE7		Porteur : Coordinateur CTG		Chef de projet : Responsable RAM	
Date de création : 25/06/2018		Dates et contenu de modifications : - Date 1 : à compléter - Date 2 : à compléter			
Axe concerné : Petite enfance		Public visé : - Enfants non scolarisés (0 à 6 ans) - Les parents et les familles			
Durée prévisionnelle de l'action : 1 an		Partenariats à mobiliser : Halte-garderie, Assistants Maternels, MAM, associations (La Palène, etc.), écoles, associations des parents d'élèves ?		Ressources à mobiliser : Le RAM Les associations Les agents de la communauté de communes Les secrétaires de mairie	
Courte description de l'action : Mener une étude des besoins des parents et attentes des parents en termes de loisirs à destination des 0-6 ans, en y intégrant les contraintes liées aux capacités des enfants					
Enjeu(x) : Une offre de services de loisirs, hors garde, adaptée aux besoins et attentes des parents, et aux capacités des enfants		Objectif(s) : - Développer et adapter l'offre de services pour les moins de six ans sur le territoire - Identifier les besoins de diversification de l'offre de service pour les moins de six ans sur le territoire			
Contenu de l'action : - Définir le périmètre de l'étude en termes d'éléments de recueil - Définir la méthodologie de réalisation de l'étude (instances, recueil, diagnostic, analyse et préconisations) - Identifier la population « échantillon » à auditer - Réaliser l'étude avec des partenaires (recueil et diagnostic) - Réaliser l'analyse des résultats obtenus, définir des préconisations, identifier des indicateurs - Présenter l'étude aux élus					
Indicateurs de résultats attendus : Le bilan de l'étude					
Coûts : Coût ressources humaines car réalisé en interne et avec des partenaires. Si recours à un consultant externe : inférieur à 10 000 €					

Remarque /point de vigilance :

Étude à coupler peut-être avec celle sur les déplacements et les besoins en termes de modes de garde (fiche action PE1)

Fiche action PE8 « Développer et adapter les activités et les équipements à destination des moins de six ans »

N° ordre : PE8 En lien avec E1	Porteur : Coordinateur CTG	Chef de projet : Chargée de missions
Date de création : 25/06/2018	Dates et contenu de modifications : - Date 1 : à compléter - Date 2 : à compléter	
Axe concerné : Petite enfance	Public visé : - Enfants non scolarisés (0 à 6 ans) - Les parents et les familles	
Durée prévisionnelle de l'action : En continu	Partenariats à mobiliser : Halte-garderie, Assistants Maternels, MAM, associations (La Palène, etc.), écoles ? associations de parents d'élèves ? communes	Ressources à mobiliser : RAM
Courte description de l'action : Développer et adapter les activités et surtout les équipements à destination des moins de six ans (cf fiche action E1)		
Enjeu(x) : Une offre de services de loisirs, hors garde, adaptée aux besoins et attentes des parents, et aux capacités des enfants	Objectif(s) : - Développer et adapter l'offre de services pour les moins de six ans sur le territoire - Diversifier l'offre de service pour les moins de six ans sur le territoire	
Contenu de l'action : - S'appuyer sur l'étude des besoins et attentes des parents en termes de loisirs à destination des 0 – 6 ans - Identifier les partenariats devant être mis en œuvre - Lancer si nécessaire des consultations (animation, travaux, services ...) - Coordonner et suivre les mises en œuvre (travaux) - Réaliser un bilan annuel qualitatif des activités et équipements, identifier les besoins d'adaptation et les mettre en œuvre		
Indicateurs de résultats attendus : - Taux de fréquentation des activités et équipements, indice de satisfaction parents - Les bilans annuels qualitatifs des activités et des équipements		
Coûts : Coût ressources humaines car réalisé en interne et avec des partenaires. Coût à évaluer dans l'étude selon les modalités de mise en œuvre des activités et des travaux validés par les élus		

Fiche action PE9 « Développer les partenariats existants entre les dispositifs et professionnels présents sur le territoire et les associations existantes (culturelles, sportives) »

N° ordre : PE9		Porteur : Coordinateur CTG	Chef de projet : Responsable ALPR
Date de création : 25/06/2018		Dates et contenu de modifications : - Date 1 : à compléter - Date 2 : à compléter	
Axe concerné : Petite enfance		Public visé : - Enfants non scolarisés (0 à 6 ans) - Les parents et les familles - Professionnels de la Petite Enfance	
Durée prévisionnelle de l'action : En continu avec spots particuliers (forum des associations)		Partenariats à mobiliser : Associations (La Palène, etc.), écoles ? associations des parents d'élèves, service sport nature du CD, autres opérateurs ...	Ressources à mobiliser : Porteurs de projets associatifs ou privés Professionnels du territoire
Courte description de l'action : Développer les partenariats existants entre les dispositifs et professionnels présents sur le territoire et les associations existantes (culturelles, sportives). Identifier les acteurs pouvant être mobilisés dans ces partenariats et solliciter des porteurs d'actions issus de la société civile du territoire			
Enjeu(x) : Une offre de services de loisirs, hors garde, adaptée aux besoins et attentes des parents, et aux capacités des enfants		Objectif(s) : - Développer l'offre de services pour les moins de six ans sur le territoire - Optimiser les ressources humaines, techniques et financières au service de projets opérationnels	
Contenu de l'action : - Initier un partage d'informations communes entre la communauté de communes et des associations importantes (La Palène, ALPR, Office de Tourisme, Club Marpen...) de type espace commun sur internet / dossiers partagés - Établir une liste des initiatives existantes et la mettre à jour une fois par an - Favoriser les rencontres et les échanges entre les associations : mettre en relations des acteurs, participer à des évènements (compétitions, remise de trophées, gala, manifestation telle que Echall'arts) - Mobiliser le « laboratoire d'idées » du Projet de Territoire - Mobiliser le « forum annuel des associations » du Projet de Territoire			
Indicateurs de résultats attendus : À définir			

7.1.2. Fiches actions Enfance

Fiche action E1 « Formaliser un projet éducatif à l'échelle du territoire avec l'ensemble des acteurs volontaires »

N° ordre : E1	Porteur : Président & Vice-président de la Communauté de communes	Chef de projet : Coordinateur CTG
Date de création : 25/06/2018	Dates et contenu de modifications : - Date 1 : à compléter - Date 2 : à compléter	
Axe concerné : Enfance	Public visé : Tous les mineurs du territoire de 0 à 18 ans	
Durée prévisionnelle de l'action : 6 mois	Partenariats à mobiliser : ALPR, La Palène, le collège, médiathèque/bibliothèque, écoles, école de musique, associations, clubs sportifs, , la mission locale, etc	Ressources à mobiliser : S'appuyer sur les acteurs mobilisés dans le PEDT pour développer et étendre la synergie
Courte description de l'action : Formaliser un projet éducatif à l'échelle du territoire (hors PEDT) avec l'ensemble des acteurs volontaires en y intégrant la parentalité ?		
Enjeu(x) : Une offre éducative cohérente et adaptée sur le territoire	Objectif(s) : - Faciliter la mise en œuvre d'un projet éducatif global sur l'ensemble du territoire communautaire - Coordonner les actions éducatives - Assurer la cohérence de l'articulation des temps éducatifs - Favoriser les partenariats	
Contenu de l'action : - Définir une méthodologie de construction du projet éducatif - Mobiliser un groupe d'acteurs professionnels du domaine - Mettre en œuvre les différentes étapes de construction du projet éducatif - Rédiger le projet éducatif - Présenter pour arbitrages le projet éducatif aux élus - Communiquer le projet éducatif auprès des professionnels et des habitants, et des jeunes ? - Mettre en place des indicateurs d'évaluation - Mettre à jour le projet éducatif toutes les X années (durée à définir dans le projet)		
Indicateurs de résultats attendus : Indicateurs d'évaluation à définir dans le projet éducatif		
Coût : Coût ressources humaines si réalisé en interne et avec des partenaires. Si recours à un consultant externe : environ 15 000 €		

Fiche action E2 « Renforcer et développer des actions communes et régulières entre les différentes structures scolaires du territoire et hors territoire »

N° ordre : E2 Lien avec E4	Porteur : Vice-président de la Communauté de communes & Présidents de SIVOS	Chef de projet : Coordinateur CTG
Date de création : 25/06/2018	Dates et contenu de modifications : - Date 1 : à compléter - Date 2 : à compléter	
Axe concerné : Enfance	Public visé : Enfants scolarisés	
Durée prévisionnelle de l'action : 4 mois	Partenariats à mobiliser : Education nationale, services communautaires, ALPR, La Palène, Office de Tourisme, la Gachère, Club Marpen, autres...	Ressources à mobiliser : Agents de la communauté de communes Représentants de l'Education nationale Acteurs du monde associatifs
Courte description de l'action : Renforcer et développer des actions communes et régulières entre les différentes structures scolaires du territoire et hors territoire via petits et grands projets		
Enjeu(x) : Une offre éducative cohérente et adaptée sur le territoire	Objectif(s) : Renforcer et développer les partenariats des acteurs de l'éducation (collège, écoles, collectivités, associations, parents d'élèves, ...) pour assurer la cohérence de l'articulation des temps éducatifs	
Contenu de l'action : - Définir les modalités de rencontres des acteurs dans la mise en œuvre du projet éducatif global - Constituer un groupe d'acteurs moteurs (directeurs d'écoles, enseignants, ...) - Portage et relais par les élus des communes via les SIVOS - Définition collective d'un plan d'action pluriannuel de mise en œuvre d'actions communes - Réaliser annuellement un bilan quantitatif et qualitatif des actions communes		
Indicateurs de résultats attendus : Bilan quantitatif et qualitatif annuel, nombre d'enfants scolarisés concernés ...		
Coût : Coût ressources humaines car réalisé en interne et avec des partenaires		

Fiche action E3 « Mener l'étude des besoins et attentes des parents et des enfants sur le territoire, en ce qui concerne les activités sportives et culturelles »

N° ordre : E3 Lien avec E4	Porteur : Coordinateur CTG		Chef de projet Chargée de mission
Date de création : 25/06/2018	Dates et contenu de modifications : - Date 1 : à compléter - Date 2 : à compléter		
Axe concerné : Enfance	Public visé : - Enfants scolarisés (6 – 13 ans) - Parents et familles		
Durée prévisionnelle de l'action : 4 mois	Partenariats à mobiliser : Services communautaires, ALPR, La Palène, Office de Tourisme, la Gachère, Club Marpen, autres...	Ressources à mobiliser : Agents de la communauté de communes Acteurs du monde associatif	
Courte description de l'action : Mener l'étude des besoins et attentes des parents et des enfants sur le territoire, en ce qui concerne les activités sportives et culturelles			
Enjeu(x) : Une offre de service culturelle et sportive adaptée aux besoins et attentes des parents et des enfants	Objectif(s) : - Adapter l'offre à la demande et aux besoins - Développer l'offre d'activités sportives et culturelles sur le territoire - Dynamiser le territoire et participer au développement de son attractivité		
Contenu de l'action : - Définir le périmètre de l'étude en termes d'éléments de recueil - Définir la méthodologie de réalisation de l'étude (instances, recueil, diagnostic, analyse et préconisations) - Identifier la population « échantillon » à auditer - Réaliser l'étude avec des partenaires (recueil et diagnostic) - Réaliser l'analyse des résultats obtenus, définir des préconisations, identifier des indicateurs - Présenter l'étude aux élus			
Indicateurs de résultats attendus : - Nombre de parents audités, typologie des familles auditées, utilisation actuelle des services culturels et sportifs ... - Indicateurs définis lors de l'étude sur l'évolution des besoins des parents et des enfants			
Coût : Coût ressources humaines si réalisé en interne et avec des partenaires. Si recours à un consultant externe : entre 5 000 € et 10 000 €			

Fiche action E4 « Accompagner les porteurs de projet (associations et privés) de création de nouveaux services culturels et sportifs, favoriser ces créations »

N° ordre : E4 Lien avec E6	Porteur : Coordinateur CTG	Chef de projet : Développeur économique
Date de création : 25/06/2018	Dates et contenu de modifications : - Date 1 : à compléter - Date 2 : à compléter	
Axe concerné : Enfance	Public visé : - Enfants scolarisés - Société civile	
Durée prévisionnelle de l'action : 4 mois	Partenariats à mobiliser : Services communautaires, ALPR, La Palène, Office de Tourisme, la Gachère, Club Marpen, autres...	Ressources à mobiliser : Animateur de développement économique Acteurs du monde associatif
Courte description de l'action : Accompagner les porteurs de projet (associations et privés) sur la création de nouveaux services culturels et sportifs, favoriser ces créations		
Enjeu(x) : Une offre de service culturelle et sportive adaptée aux besoins et attentes des parents et des enfants	Objectif(s) : - Développer les activités sportives et culturelles - Favoriser le développement économique associatif et privé	
Contenu de l'action : - A partir des résultats de l'étude des besoins, définir les modalités d'identification des porteurs de projets (populations, associatif, privé ...) - Lancer des appels à projet sur des thématiques ciblées au travers de cahiers des charges - Pré-sélectionner les projets selon critères de faisabilité - Mobiliser le « laboratoire d'idées » sur l'étude des projets proposés (faisabilité, impact, coûts ...) - Présenter les projets aux élus pour arbitrage - En fonction des arbitrages, soutenir / orienter les porteurs de projets dans leur implantation - Réaliser un bilan du dispositif tous les ans dans le cadre de l'évaluation du « laboratoire d'idées »		
Indicateurs de résultats attendus : Bilans du dispositif, nombre de projets étudiés, nombre de projets retenus, enveloppe budgétaire totale, enveloppe budgétaire moyenne d'un projet retenu ...		
Coût : Coût ressources humaines si réalisé en interne et avec des partenaires. Si recours à un consultant externe spécialisé : enveloppe annuelle à définir dans l'étude		

Fiche action E5 « Définir et mettre en œuvre un plan pluriannuel de mise aux normes et de développement de la qualité des équipements sur le territoire »

N° ordre : E5 Lien avec E4	Porteur : Coordinateur CTG	Chef de projet : Chargée de mission
Date de création : 25/06/2018	Dates et contenu de modifications : - Date 1 : à compléter - Date 2 : à compléter	
Axe concerné : Enfance	Public visé : - Enfants scolarisés - Parents et familles - Communes	
Durée prévisionnelle de l'action : 4 mois	Partenariats à mobiliser : Mairies et associations utilisatrices des équipements...	Ressources à mobiliser : Agents de la communauté de communes Agents des communes
Courte description de l'action : Définir et mettre en œuvre un plan pluriannuel de mise aux normes et de développement de la qualité des équipements sur le territoire		
Enjeu(x) : Une offre de service culturelle et sportive adaptée aux besoins et attentes des parents et des enfants	Objectif(s) : - Maintenir et développer les équipements sportifs et culturels du territoire - Développer une offre de qualité à destination des enfants et des familles	
Contenu de l'action : - Mener l'étude des équipements existants sur le territoire, en termes de nombre, de capacité d'accueil, de fonctionnement et de qualité ... - Définir et mettre en œuvre un plan pluriannuel de mise aux normes et de développement de la qualité des équipements sur le territoire, en fonction des besoins et moyens humains, techniques et financiers existants - Réaliser un bilan annuel des travaux de mise aux normes des équipements du territoire		
Indicateurs de résultats attendus : Bilan annuel des travaux, enveloppe budgétaire totale, analyse des coûts, fréquentation des équipements ...		
Coût : Coût ressources humaines si l'étude est réalisée en interne et avec des partenaires. Si recours à un consultant externe spécialisé : inférieur à 10 000 €. Coûts des travaux à définir en lien avec les différents marchés de travaux lancés.		

7.1.3. Fiches actions Jeunesse

Fiche action J1 « Étude de la population « jeunes » sur le territoire »

N° ordre : J1	Porteur Coordinateur CTG	Chef de projet : Chargée de missions Communauté de communes	
Date de création : 25/06/2018	Dates et contenu de modifications : - Date 1 : à compléter - Date 2 : à compléter		
Axe concerné : Jeunesse	Public visé : Jeunes entre 11 ans à 25 ans		
Durée prévisionnelle de l'action : 6 mois	Partenariats à mobiliser : ALPR, mission locale, collège, associations parents élèves collège, lycée de secteur	Ressources à mobiliser : Agents de la communauté de communes Acteurs de l'éducation nationale L'ALPR	
Courte description de l'action : Mener une étude quantitative et qualitative de l'évolution de la population « jeunes » sur le territoire : étude des besoins, attentes et problématiques des jeunes sur le territoire			
Enjeu(x) : La connaissance de la jeunesse sur le territoire	Objectif(s) : - Identifier la structure et l'évolution de la population « jeunes » - Prendre en compte les besoins et attentes des jeunes sur le territoire		
Contenu de l'action : 7. Définir le périmètre de l'étude en termes d'éléments de recueil 8. Définir la méthodologie de réalisation de l'étude (instances, recueil, diagnostic, analyse et préconisations) 9. Identifier la population « échantillon » à auditer 10. Réaliser l'étude avec des partenaires (recueil et diagnostic) 11. Réaliser l'analyse des résultats obtenus, définir des préconisations, identifier des indicateurs 12. Présenter l'étude aux élus			
Indicateurs de résultats attendus : Nombre de jeunes audités, typologie des jeunes audités ...			
Coût : Coût ressources humaines si réalisé en interne et avec des partenaires. Si recours à un consultant externe : entre 5 000 € et 10 000 €			

Fiche action J2 « Développer un projet global pour les 12-25 ans »

N° ordre : J2 Lien avec J1		Porteur : Président & Vice-Président de la Communauté de communes	Chef de projet : Coordinateur CTG
Date de création : 25/06/2018		Dates et contenu de modifications : - Date 1 : à compléter - Date 2 : à compléter	
Axe concerné : Jeunesse		Public visé : - Jeunes entre 11 ans à 16 ans - Jeunes entre 17 ans et 25 ans	
Durée prévisionnelle de l'action : 4 mois		Partenariats à mobiliser : Collectivités, ALPR, Collège, associations, communes, CAF, MSA, Mission locale ...	Ressources à mobiliser : Agents de la communauté de communes La mission locale Acteurs du monde associatif Acteurs de l'éducation nationale Les entreprises
Courte description de l'action : Développer un projet global pour les 12-25 ans, intégrant les volets scolarité, loisirs, emploi, économie, logement, mobilité ...			
Enjeu(x) : La réponse au besoin des jeunes selon leur tranche d'âge		Objectif(s) : - La prise en compte des besoins et attentes des jeunes sur le territoire - Le développement et l'adaptation des services du territoire	
Contenu de l'action : - En s'appuyant sur l'étude de la population « jeunes » sur le territoire, identifier les besoins et attentes - Identifier les dispositifs et services existants sur le territoire et leurs modalités d'intervention et d'accès - Définir plusieurs scenarii en s'appuyant sur les partenaires en lien avec la jeunesse - Retenir un scénario et définir sur différents plans d'actions possibles avec des partenaires - Présenter et faire valider un plan d'actions à l'instance de gouvernance - Coordonner la mise en œuvre du plan d'action - Évaluer et ajuster régulièrement le plan d'action (1 fois par an)			
Indicateurs de résultats attendus : - Le scenario et le plan d'action - Indicateurs définis lors de l'élaboration du projet jeunes			
Coût : Coût ressources humaines si réalisé en interne et avec des partenaires. Si recours à un consultant externe : inférieur à 15 000 €			

Fiche action J3 « Développer les partenariats entre les collectivités et les associations en termes d'offre de loisirs à destination des jeunes »

N° ordre : J3 Lien avec J2	Porteur : Président & Vice-Président de la communauté de communes	Chef de projet : Coordinateur CTG
Date de création : 25/06/2018	Dates et contenu de modifications : - Date 1 : à compléter - Date 2 : à compléter	
Axe concerné : Jeunesse	Public visé : Jeunes entre 11 ans et 25 ans	
Durée prévisionnelle de l'action : Tout au long de l'année	Partenariats à mobiliser : Les associations – les mairies Le département (service sport nature) Les jeunes Le CVN	Ressources à mobiliser : Elus de la communauté de communes et des communes Agents de la communauté de commune Acteurs du monde associatif
Courte description de l'action : Développer les partenariats entre les collectivités et les associations en termes d'offre de loisirs à destination des jeunes		
Enjeu(x) : Une offre de loisirs adaptée aux besoins et attentes des parents et des jeunes	Objectif(s) : - La mise en cohérence et le développement de l'offre de loisirs sur le territoire à destination des jeunes - La prise en compte des besoins et attentes des jeunes	
Contenu de l'action : - Etudier l'offre de loisirs existante sur le territoire - Identifier les acteurs de l'offre de loisirs sur le territoire et les partenariats existants - Mettre en relations des acteurs du territoire au travers d'une « conférence annuelle » - Organiser et animer des rencontres informelles - Soutenir d'un point de vue technique et financier les partenariats au travers de dispositifs ou d'évènements réalisés en commun		
Indicateurs de résultats attendus : Nombre d'évènements réalisés, fréquentation, enveloppe budgétaire allouée ...		
Coût : Coût ressources humaines si réalisé en interne et avec des partenaires.		

Remarque /point de vigilance :

Lien avec Axe Promotion Territoriale du Projet de territoire

Fiche action J4 « Actions de sensibilisation aux impacts du « full-connect » à destination des parents et des jeunes »

N° ordre : J4 Lien avec P1 P2	Porteur : Coordinateur CTG	Chef de projet : Un responsable d'association par action
Date de création : 25/06/2018	Dates et contenu de modifications : - Date 1 : à compléter - Date 2 : à compléter	
Axe concerné : Jeunesse	Public visé : Jeunes entre 11 ans à 25 ans	
Durée prévisionnelle de l'action : Tout au long de l'année	Partenariats à mobiliser : Les associations Le Conseil départemental (service sport nature) Les jeunes Le CVN Médiathèque/bibliothèque Office de Tourisme	Ressources à mobiliser : Agents de la communauté de communes Acteurs du monde associatif Acteurs de l'éducation nationale
Courte description de l'action : Mettre en place des actions de sensibilisation à destination des parents et des jeunes		
Enjeu(x) : - L'utilisation de l'offre de loisirs territoriale - Les impacts sur la scolarité des jeunes	Objectif(s) : Proposer des alternatives aux activités sur ordinateurs, téléphones ou autres supports numériques	
Contenu de l'action : - Réaliser un benchmarking sur des initiatives sur d'autres territoires - Définir des actions test - Trouver des partenaires pour mettre en place les actions - Communiquer, promouvoir les actions largement - En fonction des retombées, planifier d'autres actions		
Indicateurs de résultats attendus : À définir		
Coût : Coût ressources humaines si réalisé en interne et avec des partenaires. Si recours à un consultant externe spécialisé : inférieur à 10 000 €		

Remarque /point de vigilance :

Prendre le temps de s'interroger sur les impacts des actions : pour exemple, une conférence a eu lieu récemment sur le secteur d'Angoulême sur les dangers liés à l'utilisation d'écrans pour les moins de 6 ans. Force est de constater que le sujet semble peu intéresser les parents au vu du faible nombre de participants. La question est posée « Que faire pour toucher les familles, les sensibiliser ? »

La mesure d'interdiction des téléphones portables dans les écoles va s'appliquer à partir de la rentrée de septembre. Au-delà de la difficulté à faire appliquer cette mesure, est-ce suffisant ?

Fiche action J5 « Mettre en œuvre des actions pour garder le lien avec les jeunes après le collège »

N° ordre : J5 Lien avec J8 – J9	Porteur : Coordinateur CTG	Chef de projet : À définir
Date de création : 25/06/2018	Dates et contenu de modifications : - Date 1 : à compléter - Date 2 : à compléter	
Axe concerné : Jeunesse	Public visé : Jeunes entre 16 ans à 25 ans	
Durée prévisionnelle de l'action : Tout au long de l'année	Partenariats à mobiliser : ALPR Mission locale MSAP La Palène Les associations sportives et autres touchant ce public Les collectivités territoriales	Ressources à mobiliser : Agents de la communauté de communes Agents des autres institutions territoriales Jeunes collégiens, lycéens et étudiants, demandeurs d'emploi
Courte description de l'action : Mettre en œuvre des actions pour garder le lien avec les jeunes une fois partis du collège		
Enjeu(x) : L'implantation et le maintien des jeunes sur le territoire	Objectif(s) : - Maintenir le lien avec les jeunes du territoire - Maintenir la connaissance de leur besoins et attentes - Faciliter le retour et l'implantation des jeunes sur le territoire, et plus particulièrement pour faire suite à la fin de leurs études	
Contenu de l'action : - Réaliser un benchmarking sur des initiatives sur d'autres territoires - Définir des actions test - Trouver des partenaires pour mettre en place les actions - Communiquer, promouvoir les actions largement - En fonction des retombés, planifier d'autres actions		
Indicateurs de résultats attendus : Nombre de jeunes revenant sur le territoire, durée de l'implantation des jeunes sur le territoire		
Coût : Coût ressources humaines si réalisé en interne et avec des partenaires.		

Remarque /point de vigilance :

Exemple d'action évoqué lors des ateliers :

Associer la communauté de communes et différents acteurs (missions locale, ALPR, La Palène, associations sportives et culturelles) à l'événement de la remise annuelle du brevet des collèges qui se déroule vers novembre. Les anciens élèves de 3^{ème} reviennent à cette occasion (événement apprécié) : à minima la communauté de communes et différents acteurs pourraient participer à l'évènement et remettre une brochure sur des structures ou dispositifs du territoire

Fiche action J6 « Développer le CLEE (Comité Local École Entreprise) »

N° ordre : J6	Porteur : Président & Vice-président de la communauté de communes		Chef de projet : Coordinateur CTG ou développeur économique
Date de création : 25/06/2018	Dates et contenu de modifications : - Date 1 : à compléter - Date 2 : à compléter		
Axe concerné : Jeunesse	Public visé : Jeunes entre 11 ans à 25 ans		
Durée prévisionnelle de l'action : Tout au long de l'année	Partenariats à mobiliser : Entreprises Associations Collège Institutions territoriales	Ressources à mobiliser : Collège Elus du territoire	
Courte description de l'action : Développer le CLEE (Comité Local École Entreprise) en favorisant la participation et des élus et des acteurs économiques du territoire			
Enjeu(x) : L'implantation et le maintien des jeunes sur le territoire	Objectif(s) : - Favoriser l'accès à l'emploi ou la formation (apprentissage, etc.) - Faciliter le maintien, le retour et l'implantation des jeunes sur le territoire		
Contenu de l'action : - Favoriser / soutenir des actions comme : ✓ Développer l'apprentissage et les stages localement en : - Aidant les professionnels à accompagner les apprentis - Favorisant la création d'un club économique (artisans, commerçants, entreprises, libéraux, etc) sur le secteur du Rouillacais - Créant des forums de jobs locaux - Facilitant la rencontre jeunes / employeurs - Cf. lien projet de territoire Promotion territoriale			
Indicateurs de résultats attendus : À définir			
Coût : Coût ressources humaines si réalisé en interne et avec des partenaires.			

Fiche action J8 « Former les professionnels à des méthodes de coordination, d'accompagnement suscitant l'autonomie »

N° ordre : J8 Lien avec J7 et J9	Porteur : Coordinateur CTG	Chef de projet : DDCSPP
Date de création : 25/06/2018	Dates et contenu de modifications : - Date 1 : à compléter - Date 2 : à compléter	
Axe concerné : Jeunesse	Public visé : Jeunes entre 11 ans à 25 ans	
Durée prévisionnelle de l'action : Tout au long de l'année	Partenariats à mobiliser : ALPR, le collège, La Gachère, La Palène Médiathèque, bibliothèque Gourville, service communautaire des déchets autres	Ressources à mobiliser : La DDCSPP Agents de la communauté de communes Professionnels de la formation et du développement des compétences ...
Courte description de l'action : Former les professionnels qui accompagnent, à des méthodes de coordination suscitant l'autonomie (animateurs jeunes souvent insuffisamment formés ainsi que les adultes en général)		
Enjeu(x) : La prise d'autonomie des jeunes	Objectif(s) : - Développer les compétences des professionnels en situation d'accompagnement des jeunes - Fournir une approche méthodologique et des outils adaptés à l'accompagnement	
Contenu de l'action : - Identifier des acteurs souhaitant ou amenés à accompagner les jeunes dans des projets favorisant l'autonomie - Définir les contenus des actions de formation - Mettre en œuvre un plan pluriannuel de formations des acteurs du territoire		
Indicateurs de résultats attendus : Nombre de professionnels concernés, enveloppe budgétaire, nombre de sessions de formations réalisées, fréquentation ...		
Coût : Coût ressources humaines si réalisé en interne et avec des partenaires. Coût des formations à définir selon les résultats de l'étude (marché de formation)		

Fiche action J9 « Accompagner les jeunes à la réalisation d'un projet »

N° ordre : J9 Lien avec J1 et J2	Porteur : Coordinateur CTG		Chef de projet : Coordinateur EVS – ALPR (en fonction du thème du projet)
Date de création : 25/06/2018	Dates et contenu de modifications : - Date 1 : à compléter - Date 2 : à compléter		
Axe concerné : Jeunesse	Public visé : Jeunes entre 11 ans à 25 ans		
Durée prévisionnelle de l'action : - Montage : 4 mois - Tout au long de l'année	Partenariats à mobiliser : ALPR, le collège, La Gachère, La Palène Médiathèque, bibliothèque Gourville, service communautaire des déchets autres	Ressources à mobiliser : Fonds financiers dédiés à des projets « jeunes » (entreprises, collectivités, fondation) Personnes ou réseau de professionnels ressources y compris hors territoire	
Courte description de l'action : Accompagner les jeunes à la réalisation d'un projet : apporter un référent pour aider à la conception, la mise en réseau – constituer un fonds pour aider au financement			
Enjeu(x) : La prise d'autonomie des jeunes	Objectif(s) : - Développer leur capacité à faire seul : à prendre des initiatives et des risques - Accompagner les jeunes sans enfermer - Favoriser la citoyenneté		
Contenu de l'action : - Identifier des acteurs ressources et des structures souhaitant accompagner/soutenir des projets menés par des jeunes - Définir le périmètre d'intervention du soutien de la communauté de communes, des mairies et des acteurs / structures ressources - Élaborer un guide « d'accompagnant / parrain » - Trouver un nom au « dispositif » - Communiquer largement auprès des habitants, des partenaires, des jeunes de l'existence de ces personnes et fonds ressources - Mettre en œuvre le dispositif - L'évaluer régulièrement et l'adapter			
Indicateurs de résultats attendus : À définir dans le cadre de la définition du dispositif			
Coût : Coût ressources humaines si réalisé en interne et avec des partenaires.			

Remarque /point de vigilance :

À mettre en lien avec Projet de territoire – laboratoire d'idées dans le cadre de la gouvernance

Veiller à la formation ou sensibilisation des acteurs qui accompagnent à des méthodes de coordination qui suscitent l'autonomie. En effet, pour atteindre la réussite de l'un des objectifs à savoir la « prise d'autonomie » des jeunes, une organisation souple et adaptable est indispensable afin de ne pas stériliser le projet par un « carcan » administratif « inadapté ».

Fiche action J10 « Promouvoir le service civique »

N° ordre : J10 Lien avec J2 et J7	Porteur : Coordinateur CTG		Chef de projet : Coordinateur EVS – ALPR
Date de création : 25/06/2018	Dates et contenu de modifications : - Date 1 : à compléter - Date 2 : à compléter		
Axe concerné : Jeunesse	Public visé : Jeunes entre 16 ans à 25 ans		
Durée prévisionnelle de l'action : Tout au long de l'année	Partenariats à mobiliser : ALPR, le collège, la Gachère, La Palène, Club Marpen, Office de Tourisme, services communautaires, les mairies, associations	Ressources à mobiliser : Agents de la communauté de communes Acteurs du monde associatif	
Courte description de l'action : Promouvoir le service civique et soutenir les structures du territoire dans leurs besoins (difficultés énoncées dans le diagnostic partagé)			
Enjeu(x) : La prise d'autonomie des jeunes	Objectif(s) : - Favoriser la citoyenneté - Faire découvrir le monde associatif ou les structures publiques - Faire découvrir un secteur d'activité professionnelle - Favoriser la mobilité « psychologique » ou « sociale »		
Contenu de l'action : - Recenser les besoins et souhaits des structures du territoire - Mettre en lien certains besoins si utile (favoriser les partenariats) - Les accompagner à reformuler leurs besoins si nécessaire - Mettre à disposition une ressource humaine référente de jeunes			
Indicateurs de résultats attendus : Nombre de jeunes en emploi civique, typologie des emplois civiques ...			
Coût : Coût ressources humaines si réalisé en interne et avec des partenaires. Coût du dispositif emplois civiques (salaire ...)			

Remarque /point de vigilance :

Lien avec actions vie sociale

Idée émise : la Communauté de communes pourrait-elle porter le recrutement de plusieurs services civiques qui interviendraient dans plusieurs structures associatives du Rouillacais ? (Collège, Gachère, médiathèque, écoles, ALPR etc.) l'objectif serait de permettre de proposer plus de perspectives dans les projets pour les jeunes mais aussi les structures.

7.1.4. Fiches actions Vie sociale

Fiche action V1 « Favoriser l'émergence d'initiatives des habitants »

N° ordre : V1	Porteur : Coordinateur CTG		Chef de projet : ALPR
Date de création : 25/06/2018	Dates et contenu de modifications : - Date 1 : à compléter - Date 2 : à compléter		
Axe concerné : Vie sociale	Public visé : Parents ayant des enfants entre 11 ans à 16 ans		
Durée prévisionnelle de l'action : 4 mois	Partenariats à mobiliser :	Ressources à mobiliser :	
Courte description de l'action : Favoriser / soutenir l'émergence d'initiatives des habitants en créant des espaces de rencontres et d'échanges informels (exemple : le lieu-dit de la Gachère a retrouvé un esprit de village/de « quartier »)			
Enjeu(x) : Le développement des structures et projets en lien avec la vie sociale	Objectif(s) : - Développer la participation des acteurs du territoire - Susciter des projets collectifs - Soutenir ces projets collectifs (promotion territoriale) - Favoriser l'entraide et la solidarité		
Contenu de l'action : - Partir des « problématiques » et/ou « envies » des habitants - Animer des groupes de réflexion informels autour de techniques « innovantes » ou tout simplement des événements improvisés et/ou festifs - Mobiliser le « laboratoire d'idées » - Apporter un soutien à la mise en œuvre (technique et compétences, financier si nécessaire) - Evaluer le dispositif d'un point de vue quantitatif et qualitatif, tous les ans pour l'adapter			
Indicateurs de résultats attendus : - Nombre d'initiatives recueillies, nombre d'initiatives mises en œuvre - Evaluation annuelle du dispositif			
Coût : Coût ressources humaines si réalisé en interne et avec des partenaires.			

Remarque /point de vigilance :

Exemple : favoriser la vie des lieux-dit au-delà de la fête des voisins en proposant des comités de lieux-dits (veiller à ne pas imposer aux habitants)

À mettre en lien avec Projet de territoire – laboratoire d'idées dans le cadre de la gouvernance ?

Fiche action V2 « Faciliter et coordonner un projet fédérateur et structurant sur le territoire communautaire »

N° ordre : V2 Lien avec V1 & J9	Porteur : Coordinateur CTG		Chef de projet : Coordinateur EVS – ALPR (en fonction du thème du projet)
Date de création : 25/06/2018	Dates et contenu de modifications : - Date 1 : à compléter - Date 2 : à compléter		
Axe concerné : Jeunesse	Public visé : Habitants du territoire de tout âge		
Durée prévisionnelle de l'action : 8 à 10 mois de préparation avant lancement	Partenariats à mobiliser : ALPR, le collège, La Gachère, La Palène Médiathèque, bibliothèque Gourville, service communautaire des déchets, Autres ...	Ressources à mobiliser : Les jeunes du territoire Les agents de la communauté de communes Les acteurs associatifs ...	
Courte description de l'action : Faciliter et coordonner un projet fédérateur et structurant sur le territoire communautaire			
Enjeu(x) : - Le lien social - La participation des acteurs du territoire	Objectif(s) : Motiver les jeunes à la participation à un projet fédérateur		
Contenu de l'action : - Choisir le thème du projet (exemple : les jardins partagés) - Recenser les initiatives proches ou en lien avec le projet (ex : Mareuil journée entraide entre « jardiniers ») - Constituer des groupes de réflexion par structures et/ou inter structures (collégiens, enseignants, animateurs, personnes âgées, résidents de la Gachère, habitants...) afin de définir des lieux, des acteurs, le périmètre des actions et leurs mises en lien. - Définir les objectifs et les grandes étapes, évaluer les besoins matériels, logistiques, ressources humaines et les coûts potentiels. Définir des projets dans LE projet porté par un référent - Chercher partenariats pour les besoins (ex : terrains à cultiver) - Planifier les actions et mettre en œuvre			
Indicateurs de résultats attendus : À définir selon le projet			
Coût : Coût ressources humaines si réalisé en interne et avec des partenaires.			

Remarque /point de vigilance :

Le projet fédérateur doit être coordonné pour être pérenne dans le temps. Il peut donner lieu à plusieurs initiatives (dans les écoles par exemple). Cela peut être des petites actions au départ mais qui vont essaimer et surtout créer du lien. Ce projet pourrait s'appuyer également sur la mise en lien avec des projets existants (ex : jardin partagé la Gachère, actions des animateurs dans les EHPAD, ect)

7.1.5. Fiches actions Accès aux Droits

Fiche action A1 « Coordonner les activités des structures et acteurs du territoire intervenant sur le volet accès aux droits »

N° ordre : A1		Porteur : Coordinateur CTG	Chef de projet : Coordinateur CTG
Date de création : 25/06/2018		Dates et contenu de modifications : - Date 1 : à compléter - Date 2 : à compléter	
Axe concerné : Accès aux Droits		Public visé : - Tous les habitants du Rouillacais et plus particulièrement les populations soit éloignées du numérique et/ou « en faible autonomie administrative » - Les acteurs intervenant dans le périmètre de l'accès aux droits - Les communes du territoire	
Durée prévisionnelle de l'action : Tout au long de l'année avec 2 moments clés		Partenariats à mobiliser : Les professionnels concernés par cette thématique à minima toutes les administrations et associations ayant des missions de services publics (Insert'R, ALPR, CAP EMPLOI, MFR, mission locale, OPH, etc)	Ressources à mobiliser : Chargée de mission Agents de la Communauté de Communes Secrétaires de mairie Acteurs du monde associatif
Courte description de l'action : Coordonner les activités des structures et acteurs du territoire intervenant sur le volet accès aux droits en planifiant des temps de rencontre par « types d'acteurs »			
Enjeu(x) : Adéquation des besoins des habitants et des services rendus		Objectif(s) : - Renforcer la connaissance sur les dispositifs d'accès aux droits sur le territoire - Favoriser l'échange d'informations entre les professionnels du territoire - Adapter les pratiques en fonction des besoins identifiés par les professionnels et/ou les structures - Assurer une bonne orientation des usagers - Apporter des réponses adaptées et personnalisées aux usagers	
Contenu de l'action : - Définir un « annuaire inter professionnel » avec coordonnées pour faciliter les échanges sur des problèmes précis - Définir une liste de diffusion d'informations sur le thème général - Définir des listes de diffusion d'informations par thème spécifique si utile - Définir à minima quels types d'informations chaque structure doit penser à communiquer aux autres (exemple : changements d'assistantes sociales sur un secteur, ouverture d'un nouveau service, changements d'horaires d'ouvertures, etc.) - Organiser 1 à 3 réunions de coordinations par an avec l'ensemble des acteurs - Prévoir des temps d'échanges plus courts une fois tous les 2-3 mois entre MSAP, mairies et MDS - Mettre à jour une fois par an l'annuaire et les listes de diffusion			
Indicateurs de résultats attendus : Indices de satisfaction des usagers de la MSAP, fréquentation des dispositifs et structures ...			
Coût : Coût ressources humaines car réalisé en interne et avec des partenaires.			

Fiche action A2 « Développer l'accès aux droits des personnes en situation d'illettrisme ou d'analphabétisation »

N° ordre : A2		Porteur : Coordinateur CTG		Chef de projet : Responsable MSAP	
Date de création : 25/06/2018		Dates et contenu de modifications : - Date 1 : à compléter - Date 2 : à compléter			
Axe concerné : Accès aux Droits		Public visé : Tous les habitants du Rouillacais en situation d'illettrisme ou d'analphabétisation »			
Durée prévisionnelle de l'action : Trois mois de mise en œuvre		Partenariats à mobiliser : MDS, CAF, MSA, écoles, mairies, ALPR, association gens du voyage, collège, mission locale, pôle emploi, cap emploi, insert'R, grandes entreprises ? (Martell, Joubert, Empac...)		Ressources à mobiliser : Cf financement régional, européen possible pour la lutte contre l'illettrisme	
Courte description de l'action : Mettre en place des actions pour repérer les habitants en situation d'illettrisme ou d'analphabétisation afin de leur proposer un accompagnement renforcé aux démarches administratives					
Enjeu(x) : Adéquation des besoins des habitants et des services rendus		Objectif(s) : - Favoriser l'accès aux droits des habitants en « faible autonomie administrative » - Identifier les habitants en « faible autonomie administrative »			
Contenu de l'action : - Consulter les partenaires sur les actions existantes - Définir quel accompagnement renforcé proposé - Définir comment identifier les habitants en situation d'illettrisme ou d'analphabétisation - Définir comment proposer accompagnement renforcé - Mettre en place un système de « prescription » - Définir comment mettre en œuvre cet accompagnement renforcé					
Indicateurs de résultats attendus : - Statistiques : nombres de personnes accompagnés par an/ nombres d'heures par agent mobilisés - Bilan qualitatif annuel : Difficultés et freins rencontrés					
Coût : Coût ressources humaines car réalisé en interne et avec des partenaires. Si recours à un consultant spécialisé : inférieur à 15 000 €					

Fiche action A3 « Dispositif de formation et de sensibilisation aux usages du numérique »

N° ordre : A3	Porteur : Coordinateur CTG	Chef de projet : Responsable MSAP
Date de création : 25/06/2018	Dates et contenu de modifications : - Date 1 : à compléter - Date 2 : à compléter	
Axe concerné : Accès aux Droits	Public visé : Tous les habitants du Rouillacais et plus particulièrement ceux pouvant permettre d'accéder à l'autonomie des usages numériques	
Durée prévisionnelle de l'action : 2 mois	Partenariats à mobiliser : associations, maires, etc	Ressources à mobiliser :
Courte description de l'action : Mettre en place des actions de formation et de sensibilisation aux usages du numériques » à destination des publics en capacité d'accéder à l'autonomie.		
Enjeu(x) : Adéquation des besoins des habitants, des services rendus et de leurs modalités d'accès	Objectif(s) : - Accompagner les habitants à être plus autonomes dans l'utilisation des outils numériques - Développer la culture des usages numériques pour les démarches administratives du citoyen, dans l'optique de la dématérialisation, pour toutes les tranches d'âge	
Contenu de l'action : - Lister les actions existantes sur le territoire (association/club informatique, MSA, CAF, médiathèque, écoles, mairies, collège, associations des aînés, maison de retraite, département pour bénéficiaires de l'action sociale,) - Élaborer les scénarii de planification d'actions sur 3 ans (avec une phase de test sur un an ?) - Définir les typologies de populations visées (retraités, personnes âgées, jeunes autonomes, parents d'enfants scolarisés, parents enfants bénéficiant d'un mode d'accueil) - Définir les objectifs et les programmes des actions de sensibilisation de formations - Définir les modalités (lieux, coûts, durées) et leur fréquence - Définir 2/3 scénarii de mise en œuvre (partenariats associations, recrutement MSA, recours prestataires privés, etc.) - Choisir un scénario et mettre en place un plan de communication pour faire circuler l'information et aller chercher les habitants concernés - Mettre en œuvre les actions et leurs modalités d'évaluation.		
Indicateurs de résultats attendus : - Statistiques de fréquentation des actions de sensibilisation - Bilan qualitatif annuel : difficultés et freins rencontrés - Statistiques de satisfactions des bénéficiaires (avec expression besoins complémentaires)		
Coût : Coût ressources humaines si l'étude est réalisée en interne et avec des partenaires. Si recours à un consultant spécialisé pour l'étude : inférieur à 10 000 €. Coût de mise en œuvre selon le scénario retenu (recours au monde associatif, marché de prestation de formation ...)		

7.1.6. Fiches actions Parentalité

Fiche action P1 « Créer des groupes de parents coanimés par les institutions et une association locale »

N° ordre : P1	Porteur : Coordinateur CTG	Chef de projet : ALPR ? Association Parents d'élèves moteur ?
Date de création : 25/06/2018	Dates et contenu de modifications : - Date 1 : à compléter - Date 2 : à compléter	
Axe concerné : Parentalité	Public visé : Parents ayant des enfants entre 11 ans à 16 ans	
Durée prévisionnelle de l'action : 6 mois	Partenariats à mobiliser : Association Parents d'élèves, écoles et collège, enseignants, le collège CAF, MSA	Ressources à mobiliser : cf. expérience et financement possible CAF et MSA
Courte description de l'action : Créer des groupes de parents pour échanger sur la pratique de la fonction de parents (en fonction des tranches d'âge ?) coanimés par les institutions et une association locale		
Enjeu(x) : La fonction parentale	Objectif(s) : - Développer des projets autour du soutien à la fonction parentale - Mettre en place une démarche qui reconnaît aux parents leur légitimité d'éducateur - Investir les parents dans le volet scolaire et l'orientation - Impulser des rencontres et échanges pour favoriser le lien social	
Contenu de l'action : - Élaborer un plan de prises de contact avec chaque association de parents d'élèves et structures concernées - Tester en organisant des actions parents-enfants en commençant par des dispositifs informels peu engageants, assis sur la convivialité et l'écoute - Évaluer les retours qualitatifs - Adapter les actions en fonction des retours (horaires, conditions, animation, etc.) - Communiquer sur les premiers résultats pour susciter d'autres initiatives - Réaliser un bilan annuel de fonctionnement qualitatif présenté aux élus		
Indicateurs de résultats attendus : Nombre de parents concernés, nombre de dispositifs mis en œuvre, fréquentation des dispositifs, indices de satisfaction parents ...		
Coût : Coût ressources humaines car réalisé en interne et avec des partenaires.		

Remarque / point de vigilance :

S'inspirer de démarche existante sur d'autres territoires tel que « 1001 territoires » (cf <http://www.en-associer-les-parents.org/1001-territoires>)

Peut-être le préalable à la création d'un Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) / Cf. initiative en Charente Limousine avec MSA notamment (voir avec Mme PENICAUD de la MSA)

Fiche action P2

« Créer des groupes de paroles de parents et / ou un Réseaux d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) »

N° ordre : P2 En lien avec PE1	Porteur : Coordinateur CTG Chef de projet : ALPR ? Association Parents d'élèves moteur ?	
Date de création : 25/06/2018	Dates et contenu de modifications : - Date 1 : à compléter - Date 2 : à compléter	
Axe concerné : Parentalité	Public visé : L'ensemble des parents	
Durée prévisionnelle de l'action : 3 mois	Partenariats à mobiliser : Tous les acteurs éducatifs et soutenant les dispositifs d'éducation	Ressources à mobiliser : cf. financement possible CAF, MSA, service de l'état
Courte description de l'action : Créer des groupes de paroles de parents et / ou un Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP)		
Enjeu(x) : La fonction parentale	Objectif(s) : - Développer des projets autour du soutien à la fonction parentale - Mettre en place une démarche qui reconnaît aux parents leur légitimité d'éducateur - Développer la relation Parents-Enfants-Milieu scolaire sur le territoire - Redonner confiance aux parents et les aider à assurer leur rôle parental	
Contenu de l'action : - Élaborer un plan de prises de contact avec chaque association de parents d'élèves et structures concernées - Recueillir les avis et besoins exprimés sur le sujet - Définir un plan d'actions test - Tester en organisant des groupes de paroles parents - Évaluer les actions (qualitatifs) - Définir un plan d'action adapté - Réaliser un bilan annuel qualitatif		
Indicateurs de résultats attendus : Nombre de parents concernés, fréquentation des dispositifs, indices de satisfaction parents ...		
Coût : Coût ressources humaines car réalisé en interne et avec des partenaires.		

Remarque / point de vigilance : attention à la lourdeur d'un dispositif officiel

Fiche action P3 « Créer et animer un CLAS (contrat local d'accompagnement à la scolarité) »

N° ordre : P3	Porteur : Coordinateur CTG	Chef de projet : ALPR
Date de création : 25/06/2018	Dates et contenu de modifications : - Date 1 : à compléter - Date 2 : à compléter	
Axe concerné : Parentalité	Public visé : Parents et jeunes scolarisés, de l'école élémentaire au lycée.	
Durée prévisionnelle de l'action : 4 mois	Partenariats à mobiliser : Toutes les structures scolaires jusqu'au lycée (Charles de Coulomb lycée de secteur)	Ressources à mobiliser : Financement CAF & MSA
Courte description de l'action : Créer et animer un CLAS (contrat local d'accompagnement à la scolarité)		
Enjeu(x) : - La fonction parentale - La réussite scolaire	Objectif(s) : - Développer la relation Parents-Enfants-Milieu scolaire - Aider les jeunes à acquérir des méthodes, des approches, des relations susceptibles de faciliter l'accès au savoir, - Élargir les centres d'intérêt des enfants et adolescents, promouvoir leur apprentissage de la citoyenneté - Valoriser leurs acquis afin de renforcer leur autonomie personnelle et leur capacité de vie collective, notamment par la pratique de l'entraide entre les jeunes (« Éducation par les pairs ») - Accompagner les parents dans le suivi de la scolarité des enfants.	
Contenu de l'action : - Réaliser un état des lieux de l'offre d'accompagnement existant dans l'environnement des établissements. (en lien avec le dispositif « devoirs faits » au collège) - Définir un dispositif à mettre en œuvre (modalités, portage, fréquences, accessibilité) - Mettre en œuvre sur une période test, évaluer et adapter le dispositif - Réaliser un bilan annuel quantitatif et qualitatif		
Indicateurs de résultats attendus : Nombre total d'enfants scolarisés accueillis, fréquence, taux de participation ...		
Coût : Coût ressources humaines car réalisé en interne et avec des partenaires.		

Remarque / point de vigilance :

En ce qui concerne les difficultés scolaires, la détection est, à priori, faite par les enseignants. Le problème se pose plus dans la capacité des acteurs à partager des informations et à agir, chacun dans ses compétences, de façon cohérente et complémentaire auprès de l'enfant/élève et également de ses parents.

Fiche action P4 « Développer le dispositif « devoirs faits » au collège »

N° ordre : P4	Porteur : Coordinateur CTG	Chef de projet : Directeur du collège ou Conseiller Principal d'éducation (CPE)
Date de création : 25/06/2018	Dates et contenu de modifications : - Date 1 : à compléter - Date 2 : à compléter	
Axe concerné : Parentalité	Public visé : Jeunes collégiens	
Durée prévisionnelle de l'action : 4 mois	Partenariats à mobiliser : Les enseignants Le personnel administratif du collège Les élèves via le CNV, associations parents d'élèves	Ressources à mobiliser : - Acteurs de l'éducation nationale - Parents ayant des enfants scolarisés ou non au collège - Bénévoles (retraités, demandeurs d'emplois,
Courte description de l'action : Développer le dispositif « devoirs faits » au collège		
Enjeu(x) : La réussite scolaire	Objectif(s) : - Accompagner les élèves pour réaliser leurs devoirs - Accompagner les élèves à acquérir des méthodes, - Soutenir la relation Parents-Enfants-Milieu scolaire	
Contenu de l'action : - Évaluer le fonctionnement du dispositif sur la précédente année scolaire (quantitatifs et qualitatifs auprès de chaque acteur : les enseignants, le personnel administratif du collège, les élèves via le Conseil de Vie Collégienne, les parents via les associations de parents d'élèves) - Définir les possibilités d'évolution du dispositif (recours à l'emploi, au bénévolat ? horaires, transports ?) - Définir et mettre en place des actions de sensibilisation/formation à la posture d'accompagnant - Communiquer sur le nouveau dispositif (appui technique et logistique de la communauté de communes) - Mettre en œuvre le nouveau dispositif - Évaluer les résultats de la première année de fonctionnement du nouveau dispositif		
Indicateurs de résultats attendus : - Nombre d'élèves bénéficiant du dispositif, nombres d'heures par élèves - Freins et leviers identifiés lors de la mise en œuvre du nouveau dispositif		
Coût : Coût ressources humaines car réalisé en interne et avec des partenaires.		

Fiche action P5 « Étudier l'opportunité de créer un LAEP (Lieu Accueil Enfants Parents) itinérant »

N° ordre : P5	Porteur : Coordinateur CTG	Chef de projet : Responsable du RAM
Date de création : 25/06/2018	Dates et contenu de modifications : - Date 1 : à compléter - Date 2 : à compléter	
Axe concerné : Parentalité	Public visé : - Enfants de 0 à 6 ans – accompagnés de leur(s) parent(s) ou un adulte proche nommé « adulte référent » (sœur, frère, grand-parent, tante, etc). - L'accueil des futurs parents possible	
Durée prévisionnelle de l'action : 4 mois	Partenariats à mobiliser : ALPR, MDS, Assistantes Maternelles, parents,	Ressources à mobiliser : Le RAM
Courte description de l'action : Étudier l'opportunité de créer un LAEP (Lieu Accueil Enfants Parents) pour les 0-6 ans et itinérant (sur le principe du RAM)		
Enjeu(x) : - La fonction parentale - L'offre de services sur le territoire	Objectif(s) : - Développer des projets autour du soutien à la fonction parentale. - Coordonner l'offre de services sur le territoire	
Contenu de l'action : - Réaliser un bilan quantitatif, qualitatif de l'existant auprès de l'ALPR, la MDS et le RAM. - Constituer une équipe projet restreinte (ALPR, RAM, MDS) - Définir des scénarii d'évolution des ou du services proposés (fonctionnement et coût associés) - Proposer ces scénarii d'évolution à l'instance de la gouvernance - Finaliser le projet retenu si validation		
Indicateurs de résultats attendus : À définir dans le cadre de l'étude		
Coût : Coût ressources humaines car réalisé en interne et avec des partenaires. Si recours à un consultant externe spécialisé : inférieur à 10 000 €		

Remarque / Point de vigilance :

Le Relais d'Assistants Maternels (RAM), en fonction des places disponibles, accepte des parents souhaitant participer à des temps d'animations collectifs du RAM. Ces derniers sont normalement destinés aux assistantes maternelles et aux enfants ainsi le RAM « palie » à un manque tout en n'étant pas le lieu adapté aux besoins.

7.1.7. Fiches actions transversales

Fiche action T1 « Contractualisation entre la Communauté de communes et les associations « professionnelles » (conventions d'objectifs)»

N° ordre : T1	Porteur : Président et Vice-président de la CdC		Chef de projet : Coordinateur CTG
Date de création : 25/06/2018	Dates et contenu de modifications : - Date 1 : à compléter - Date 2 : à compléter		
Axe concerné : Transversal	Public visé : Parents ayant des enfants entre 11 ans à 16 ans		
Durée prévisionnelle de l'action : 4 mois	Partenariats à mobiliser : les associations concernées	Ressources à mobiliser : Elus de la communauté de communes Elus et directeurs des associations concernées	
Courte description de l'action : Mise en place de conventions d'objectifs entre la communauté de communes et les associations percevant des subventions et à qui la collectivité délègue un certain nombre de missions			
Enjeu(x) : La connaissance des dispositifs et des ressources présentes sur le territoire	Objectif(s) : - Assurer la cohérence et la complémentarité entre les différentes structures - Clarifier les missions et rôle de chaque structure - Définir les modalités de partenariats		
Contenu de l'action : - Production d'un cahier des charges par la collectivité - Production d'une offre de service par l'association concernée - Définition des modalités de coordination et de suivi de la convention d'objectif - Arbitrages des élus - Signature de la convention d'objectifs - Bilan annuel sur résultats			
Indicateurs de résultats attendus : La convention d'objectifs, les bilans annuels			
Coût : Coût ressources humaines si réalisé en interne et avec des partenaires. Si recours à un consultant externe : inférieur à 10 000 €			

Fiche action T2 « Formaliser un projet global de fonctionnement de la structure Pôle Enfance jeunesse »

N° ordre : T2 Lien avec E4	Porteur : Président et Vice-président de la CdC		Chef de projet : Coordinateur CTG
Date de création : 25/06/2018	Dates et contenu de modifications : - Date 1 : à compléter - Date 2 : à compléter		
Axe concerné : Transversal	Public visé : - Les professionnels - Les publics des différentes structures		
Durée prévisionnelle de l’action : 6 mois	Partenariats à mobiliser : ALPR	Ressources à mobiliser : Elus de la communauté de communes Agents de la communauté de communes	
Courte description de l’action : Formaliser un projet global de fonctionnement de la structure « Pôle Enfance jeunesse »			
Enjeu(x) : Le développement des structures et projets en lien avec la vie sociale	Objectif(s) : - Assurer la cohérence et la complémentarité entre les différentes structures internes au bâtiment et sur le territoire - Clarifier les missions et rôle de chaque structure - Définir les modalités de partenariats		
Contenu de l’action : - Définir le périmètre (conditions d’accueil des familles, utilisation des locaux, gestion du matériel, gestion de l’entretien, orientations vers des partenaires, ...) - Constituer et animer des groupes de travail pour élaborer des propositions - Choix des propositions retenues par les élus, pour la charte de fonctionnent - Évaluer le fonctionnement tous les ans - Réadapter les principes si nécessaire			
Indicateurs de résultats attendus : À définir suite à la définition du projet de fonctionnement			
Coût : Coût ressources humaines si réalisé en interne et avec des partenaires. Si recours à un consultant externe : inférieur à 15 000 €			

Remarque / point de vigilance :

Exemple : Mener un travail de réflexion sur les conditions d'accueil mutualisées au sein du Pôle enfance jeunesse en vue d'efficience et optimisation des ressources.

7.2. Éléments issus des ateliers de réflexion

7.2.1. Atelier Axe Petite Enfance

Éléments issus du compte-rendu d'atelier de réflexion autour de pistes d'actions du 1^{er} juin 2018.

Enjeux	Objectifs	Pistes d'actions
Des modes de garde/d'accueils couvrant le territoire et adaptés aux contraintes et besoins des parents	L'adaptation de l'offre de service existante en fonction des indicateurs (aide à la décision des élus)	Mener une réelle étude des besoins des parents en y intégrant les contraintes professionnelles et de déplacement
		Renforcer la notion d'observatoire du territoire en matière de mode de garde pour la petite enfance et renforcer le lien avec la MDS
		Mettre en place un COPIL/rdv institutionnel 2 à 3 fois par an (sept/janv/juin)
La cohérence des services petite enfance sur le territoire	Développer le RAM en termes de périmètre d'action et de périmètre géographique	Renforcer le rôle du RAM en tant que porte unique d'entrée des Familles en termes de mode de garde sur le territoire et renforcer le lien avec la MDS
		Développer la participation active et l'utilisation du RAM par les Assistants maternels et autres professionnels
		Etendre le périmètre géographique d'intervention du RAM, en adaptant ses ressources aux contraintes de déplacement sur le territoire
	Fédérer les acteurs, les professionnels du territoire (en favorisant la connaissance mutuelle et l'équité)	Créer les conditions pour favoriser les partenariats (faire tomber les préjugés, résoudre les « tensions passées » et favoriser le travail ensemble : trouver des solutions ensemble notamment entre les Assistants Maternels et MAM afin de fournir une réponse plus adaptée aux besoins des professionnels et des parents
Une offre de services de loisirs , hors garde, adaptée aux besoins et attentes des parents, et aux capacités des enfants	Le développement de l'offre de services (culturelles, sportives ...) pour les moins de six ans sur le territoire	Développer la connaissance des dispositifs et périmètres d'intervention existants sur le territoire, à destination des élus et des professionnels
		Mener une réelle étude des besoins et attentes des parents en y intégrant les contraintes liées aux capacités des enfants
		Développer et adapter les activités et surtout les équipements à destination des moins de six ans
		Développer les partenariats existants entre les dispositifs et professionnels présents et les associations existantes

Remarques :

Il est souligné que le RAM est encore un service méconnu de nombreux élus sur le territoire (résumé souvent par des ateliers d'animation).

En ce qui concerne les Assistantes maternelles exerçant dans les MAM, la responsable du RAM souligne qu'elles sont systématiquement invitées à titre individuel à participer aux réunions, aux conférences et ateliers collectifs. Si certaines de la première MAM, la ronde des Zébulons, viennent c'est uniquement à la réunion de bilan. Cela est mal perçu par d'autres assistantes maternelles qui y voient « juste de la curiosité sur ce qui se fait ».

Il y a en revanche peu de contact avec la deuxième MAM. Elle ne fait pas spontanément de retours sur ses accueils, ses places disponibles... toutefois les assistantes maternelles répondent quand elles sont sollicitées

par la responsable du RAM. La participation aux activités du RAM est basée sur le volontariat ; il n'y a pas de caractère obligatoire.

Sandrine souligne que ce qui est gênant surtout pour la Communauté de communes, c'est de ne pas avoir d'informations quantitatives et qualitatives de l'activité des MAM dans le souci de cohérence de gestion des divers services à destination des familles.

L'intervention du coordonnateur de la CTG (recrutement en cours) serait dans ce sens utile. L'objet est aussi de leur faire comprendre l'utilité pour elles et comment elles pourraient être « gagnantes » à travailler en partenariat.

Il est souligné l'utilité pour la communauté de communes et le bon fonctionnement des partenariats que les relations soient contractualisées avec l'ALPR dans le cadre d'une DSP (Délégation de Service Public, procédure de marchés publics très formalisée) ou à minima une convention d'objectifs (moins contraignant).

La question du RAM comme guichet unique pour la petite enfance est débattue.

L'exemple de la ville de Cognac est présenté. Les parents souhaitant inscrire leurs enfants dans une structure d'accueil collectif le font auprès du RAM. Il est à noter que toutes les structures sont municipales.

Concernant cette éventualité sur le territoire Rouillacais, l'accueil permanent étant principalement individuel, le RAM comme guichet unique est-il utile aujourd'hui ?

Cette question est à rattacher à l'accueil du public au sein du pôle enfance jeunesse et de son projet de structure ?

Pour l'instant, il n'a pas été prévu de lieu d'accueil commun entre tous les services hébergés.

7.2.2. Atelier Enfance

Éléments issus du compte-rendu d'atelier de réflexion autour de pistes d'actions du 25 mai 2018.

Enjeux	Objectifs	Pistes d'actions
Une offre éducative cohérente et adaptée sur le territoire	Maintenir les écoles sur le territoire <i>Cet objectif est lié à une politique plus globale de développement pour accueillir de nouveaux habitants (PLU, entreprises, services, ...)</i>	Mener l'étude de la prise de compétence scolaire par la Communauté de Communes
		Mener l'étude des impacts de la sectorisation sur le territoire
	Renforcer et développer les partenariats des acteurs de l'éducation (écoles, collectivités, associations, parents d'élèves, ...) pour assurer la cohérence de l'articulation des temps éducatifs	Mener l'étude et mettre en œuvre la mutualisation des ressources entre les écoles du territoire
		Renforcer et développer des actions communes et régulières entre les différentes structures scolaires du territoire et hors territoire
		Renforcer partenariats des associations avec le collège Réaffirmer le portage politique par les élus de la CDC (partenariats notamment avec le collège)
		Formaliser un projet éducatif à l'échelle du territoire (hors PEDT) avec l'ensemble des acteurs volontaires
La réussite scolaire	Développer la détection et la prévention des difficultés scolaires	(+cf. actions dans l'axe Parentalité)

Enjeux	Objectifs	Pistes d'actions
	L'accompagnement des enfants sur le volet scolaire tout public confondu	Identifier l'ensemble des acteurs, structures, institutions et associations intervenant sur le volet accompagnement des enfants Développer un dispositif de coordination des activités des acteurs, structures, institutions et associations intervenant sur le volet accompagnement des enfants

Remarque : En ce qui concerne les difficultés scolaires, la détection est, à priori, faite par les enseignants. Le problème se pose plus dans la capacité des acteurs à partager des informations et à agir, chacun dans ses compétences, de façon cohérente et complémentaire auprès de l'enfant/élève et également de ses parents.

7.2.3. Atelier Axe Jeunesse

Éléments issus du compte-rendu d'atelier de réflexion autour de pistes d'actions du 15 juin 2018.

Enjeux	Objectifs	Pistes d'actions
La connaissance de la jeunesse sur le territoire	L'identification de la structure et de l'évolution de la population jeunes sur le territoire	Mener une étude quantitative et qualitative de l'évolution de la population jeunes sur le territoire
	La prise en compte des besoins et attentes des jeunes sur le territoire	Identifier dans chaque commune les lieux de rassemblement des jeunes sur leur temps libre (où sont les jeunes ?) Mener une étude des besoins, attentes et problématiques des jeunes sur le territoire Trouver une action pour garder le lien avec les jeunes une fois partis du collège
		Développer un projet global pour les 12-25 ans, intégrant les volets scolarité, loisirs, emploi, économie, logement, mobilité
Une offre de loisirs adaptée aux besoins et attentes des parents et des jeunes	La connaissance de l'offre de loisirs existante sur le territoire	Mener l'étude des activités proposées sur le territoire, en termes de nombre, de capacité d'accueil, de fonctionnement et de qualité, à destination des jeunes
		Il faut valoriser l'existant. Associer la communauté de communes et différents acteurs (mission locale, ALPR, La Palène, associations sportives et culturelles) à l'événement de la remise annuelle du brevet des collèges qui se déroule vers novembre. Les anciens élèves de 3 ^{ème} reviennent à cette occasion (événement apprécié) : à minima participer à l'évènement et remettre une brochure sur des structures ou dispositifs du territoire
	Le développement de l'offre de loisirs sur le territoire à destination des jeunes Maintenir et renforcer la politique culturelle mise en place	Mener l'étude des équipements existants sur le territoire, en termes de nombre, de capacité d'accueil, de fonctionnement et de qualité, à destination des jeunes Définir et mettre en œuvre un plan pluriannuel de mise aux normes et de développement de la qualité des équipements sur le territoire, à destination des jeunes Accompagner les porteurs de projet (associations et privé) de création de nouveaux services de loisirs et favoriser ces créations

Enjeux	Objectifs	Pistes d'actions
	La mise en cohérence de l'offre de loisirs sur le territoire à destination des jeunes	Développer les partenariats entre les collectivités et les associations en termes d'offre de loisirs à destination des jeunes
	Faire lever le nez des écrans	Actions de sensibilisation à destination des parents et des jeunes
L'implantation et le maintien des jeunes sur le territoire	Développer l'attractivité du territoire à destination des jeunes	En lien avec le Projet de Territoire
	Faciliter le retour et l'implantation des jeunes sur le territoire, et plus particulièrement pour faire suite à la fin de leurs études	Mener l'étude d'une approche multiple sur la politique jeunesse (économie / Emploi, mobilité, logement, loisirs, ...) Garder le lien avec les jeunes qui partent du territoire (comment ?) Favoriser l'accès au logement (plan habitat du Projet de Territoire) Encourager le lien social intergénérationnel (en lien avec EVS) Communiquer sur l'action locale en faveur des jeunes et valoriser les jeunes (investis, porteurs de valeurs, ayant surmonté des difficultés) Solliciter des relais pour l'accueil des nouveaux habitants
	Construire une identité forte autour d'un axe lisible et imaginer des déclinaisons à partir de la vie associative	Animations et actions culturelles et éducatives pour faire vivre des temps forts aux jeunes qui leur permettent de considérer le territoire comme une richesse (à l'exemple des Sarabandes)
La prise d'autonomie des jeunes	Développer leur capacité à faire seul : à prendre des initiatives et des risques	Construire et animer un projet fédérateur et structurant sur le territoire communautaire (ex : un des projets de l'Espace de Vie Sociale « jardins partagés » qui a de nombreux objectifs dont favoriser les rencontres intergénérationnelles, inclure les personnes en situation de handicap, sensibiliser au développement durable, à l'environnement, etc) Former les professionnels encadrants à des méthodes de coordination qui suscitent l'autonomie (animateurs jeunes souvent insuffisamment formés) Accompagner les groupes « j'ai un projet » à la réalisation : apporter un référent pour aider à la conception, la mise en réseau – la CdC pourrait proposer un fonds pour aider au financement

	Favoriser la citoyenneté	Promouvoir le service civique (idée : la CdC pourrait porter recrutement de plusieurs services civiques qui interviendraient dans plusieurs structures associatives du Rouillacais : collège, Gachère, médiathèque, écoles, ALPR etc) permettrait d'offrir plus de perspectives dans les projets pour les jeunes Former au PSC1 (gestes premiers secours) : le collège en forme une partie mais ne peut pas tout former ; les parents aussi (éviter des accidents domestiques)
	Favoriser l'accès à l'emploi ou la formation (apprentissage, etc)	Développer l'apprentissage localement en : - Créant des forums de jobs locaux - Facilitant la rencontre jeunes / employeurs - Accompagnant les parents et les enfants dans la recherche et l'obtention d'un emploi, de droits, Développer des actions de mobilité alternative Aider les professionnels à accompagner les apprentis
	Favoriser l'accès au logement	Création de logement adapté aux jeunes comme des studios ou petits appartements Proposer offre de type « FJT » en habitat diffus

Remarques :

Le projet fédérateur doit être coordonné pour être pérenne dans le temps. Il peut donner lieu à plusieurs initiatives (dans les écoles par exemple). Cela peut être des petites actions au départ mais qui vont essaimer et surtout créer du lien.

Ce projet doit s'appuyer également sur la mise en lien avec des projets existants (ex : jardin partagé la Gachère, actions des animateurs dans les EHPAD)

Les participants soulignent que pour atteindre la réussite de l'objectif à savoir la « prise d'autonomie » des jeunes, une organisation souple et adaptable est indispensable afin de ne stériliser le projet par un « carcan » administratif « inadapté ».

La mesure d'interdiction des téléphones portables dans les écoles va s'appliquer à partir de la rentrée de septembre. Au-delà de la difficulté à faire appliquer cette mesure, est-ce suffisant ?

Dans l'ensemble des pistes d'actions proposées, il semble « dominer une logique de services à construire, de "nous" vers "eux" (= l'objet, les destinataires, voire les consommateurs, de cette politique). Or si la visée est émancipatrice (favoriser leur autonomie en vue de l'accès à l'âge adulte, la construction de leur identité personnelle et citoyenne), il faudrait inclure l'idée que les jeunes sont eux-mêmes des acteurs. Cela passe (mais pas seulement !) par l'action éducative. »

De manière générale, il est nécessaire de « faire apparaître une logique éducative globale. »

7.2.4. Atelier Jeunes collégiens

Sont présentés ci-dessous les principaux éléments du Compte-rendu d'atelier jeunes Collégiens du 29 mai 2018 au collège Claudie HAIGNERE, à Rouillac, avec 17 élèves membres du Conseil de Vie Collégienne (CVC).

Les élèves sont répartis en deux groupes pour donner leur avis/leurs idées sur la même question : (25 min)

- Quels sont les projets que vous aimeriez pouvoir développer en « autonomie encadrée / dirigée » ?

Attention : les projets ou actions ne sont pas obligatoirement en rapport avec le collège.

Ils peuvent être réalisés :

- *Intégralement sur le temps scolaire, dans l'enceinte du collège et/ou dans les locaux des partenaires associatifs ou publics (mairie, Communauté de communes,...) ;*
- *En intégralité sur le « Hors temps scolaire » c'est-à-dire le mercredi après-midi, le samedi, le dimanche, pendant les vacances scolaires ;*
- *Partagé sur les temps scolaires et « hors scolaires »*

Sandrine NUHAIN explique l'expression « autonomie encadrée » : l'autonomie de réflexion et d'action des jeunes s'effectue dans un cadre posé par des professionnels adultes au départ. Ces derniers ne sont pas là pour dire aux jeunes ce qu'ils doivent faire (programme grand A petit a, petit b, Grand B, etc), ni comment le faire mais leur apporter une méthodologie, les aider à se questionner, expérimenter, à tester des actions et à analyser et comprendre leurs réussites ou échecs. Il s'agit de fournir « un sujet de travail sur lequel les jeunes travaillent sans surveillance continue et avec un encadrement « relâché ».

Un exemple est présenté. Un an après la création de La Palène, dans le cadre d'un partenariat entre le Collège, l'ALPR et La Palène, un projet de création d'un fanzine par des jeunes a été lancé. Ce projet s'est déroulé dans un premier temps au sein du collège, puis s'est poursuivi « hors les murs » pendant plusieurs années. Ce projet avait généré une dynamique, une émulation, et a permis à des jeunes en difficulté scolaire, d'apprendre autrement.

Résumé des échanges :

Projets durables	Projets éphémères (Ou à tester avant de les reproduire)
- Mettre en place des jardins partagés au collège, avec la population, les associations, La Gachère, la Croix-Rouge,... - Montrer l'exemple en termes de tri des déchets - Créer un foyer au sein du collège - Cultiver un potager - Élever des animaux - Sensibiliser sur la lutte contre les discriminations (toutes thématiques confondus : religion, le racisme, la sexualité, etc) - Renforcer les Ateliers « devoirs faits »	- Mettre en place la Semaine de la langue (déjà fait) : repas thématique en fonction des pays à l'honneur + journée « dress code » - Imaginer de nouvelles activités sur le temps de la pause méridienne - Permettre l'accès aux pelouses du collège - Créer une rencontre avec les jeunes sapeurs-pompiers de Rouillac - Concours de jardinage autour du potager - Mise en place d'un Skate-park - Mettre en place des lignes de bus - Installer des casiers pour les élèves

Il est à souligner que les idées présentées ne sont pas toutes égales en termes de difficultés, de moyens financiers, de facilité à mettre en œuvre.

Sur l'idée du potager :

Un groupe s'est plus concentré sur « qui va s'occuper du potager et comment ? et « que faire de la production ? » alors que l'autre groupe a plus expliqué les partenariats. Les objectifs de ce projet sont le développement du lien social notamment à travers les échanges intergénérationnels (jeunes, parents, grands-parents, personnes âgées, personnes en situation de handicap, etc....).

Le collège a mis en place une plateforme de compostage et il dispose d'un terrain derrière l'établissement qui pourrait éventuellement être utilisé pour ce potager/jardin partagé. Ce dernier peut également être situé en dehors du collège mais sa proximité géographique, sur la commune de Rouillac, facilitant son accès, permettrait une meilleure gestion du temps consacré par le collège.

Pour un groupe, les objectifs de ce projet ont été donnés :

- Apprendre à cultiver
- Faire le lien entre la flore et la faune (vie animale)
- Apprendre aux jeunes à s'organiser (planning de travail : semer/planter, arroser, récolter, etc)
- Pérenniser la démarche E3D² et obtenir le niveau expert du label pour le collège
- Être un support à un projet d'art plastique.

Sur la question « que faire de la production de légumes, plantes et autres ? », les idées suivantes ont été émises :

- Donner aux familles qui en ont besoins ;
- Faire un marché scolaire ;
- Donner à l'association « la gachère » pour leur atelier cuisine et/ou leur poulailler ;
- Pour la cuisine du collège.

Pour chaque idée, les participants comprennent que la mise en application n'est pas aussi simple : la loi permet-elle ? Qui va s'en occuper ? Produirons-nous suffisamment ? Etc.....

Concernant la création d'un foyer :

Même si de nombreuses activités sur la pause méridienne sont déjà proposées, l'absence d'un lieu physique où les élèves pourraient se réunir est un manque pour les élèves.

Les élèves souhaitent pouvoir proposer de nouvelles activités organisées sur la pause méridienne. Les activités manuelles, comme celles réalisées avec un jeune en service civique, ont été citées.

Concernant le tri sélectif au sein de l'établissement :

Il n'y a pas de poubelles destinées aux déchets recyclables (sacs jaunes) dans toutes les classes et les élèves souhaitent sensibiliser les élèves et enseignants à plus de tri, notamment du papier, dont ils sont d'importants consommateurs.

Concernant la ligne de bus :

Le souhait des jeunes est de pouvoir se déplacer lors des temps hors scolaire vers les villes et les activités. Il est souligné que leur moyen d'action sur ce sujet est faible mais cependant cela n'empêche pas de faire remonter leurs besoins et leurs éventuelles idées sur le sujet.

Concernant le dispositif « devoirs faits » :

Un accompagnement est organisé durant les études par le personnel de la vie scolaire.

Des difficultés sont soulevées :

² « La démarche E3D (E3D = École/Établissement en démarche de développement durable), c'est lorsque qu'un établissement scolaire (école, collège, lycée) s'engage dans une démarche globale de développement durable qui apporte des solutions concrètes à des enjeux locaux et planétaires.

Les élèves sont au cœur de la démarche qui consiste à les former aux bonnes pratiques permettant de vivre ensemble dans un monde aux ressources limitées, mais aussi à leur transmettre les connaissances, la compétence et la culture qui leur permettront tout au long de leur vie, en tant que citoyens, de connaître, comprendre, décider et agir en fonction des enjeux du développement durable. En un mot, en faire des citoyens responsables, qui puissent être force de proposition et acteurs du changement.

La démarche devra progressivement englober les 4 dimensions de la vie d'un établissement :

- Enseignements
- Vie scolaire
- Ouverture sur l'extérieur par le partenariat
- Gestion de la maintenance de la structure »

Source : académie de Versailles

- le manque d'adultes pour encadrer de petits groupes ;
- des expériences sont tentées pour que des élèves aident d'autres élèves mais ces derniers ne le souhaitent pas forcément (accepter d'être aidé peut être compliqué ou mal vécu).

Les participants proposent de trouver soit :

- Des salariés
- Des bénévoles
- Des personnes en Service Civique
- Des demandeurs d'emplois.

Sur le principe, les demandeurs d'emplois disposent de temps. Une partie de ce temps est consacré à la recherche d'un emploi, ils ne sont donc pas toujours disponibles et sur une période plus ou moins longue non prévue à l'avance.

Sandrine propose de garder l'idée pour l'approfondir et l'enrichir :

- Pour avoir des bénévoles, il faut leur proposer et leur demander si ça les intéresse ;
- Organiser des rencontres avec des demandeurs d'emplois dans un autre cadre que « devoirs faits » pourrait permettre de viser plusieurs objectifs :
 - Pour les élèves : faire tomber les préjugés sur le chômage et l'emploi (un demandeur d'emploi a souvent travaillé avant, il a une « autre vie », d'ouvrir des perspectives sur des métiers, des secteurs professionnels).
 - Pour les demandeurs d'emplois : trouver un rôle valorisant en parlant de leur expérience professionnelle ou associative ou d'une passion ; de sortir de chez eux et de s'ouvrir sur l'extérieur et peut-être susciter une vocation pour le bénévolat.

Concernant le recrutement de jeunes en service civique :

Le directeur rappelle que le service civique n'est pas un contrat de travail.

C'est « un engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme, étendu jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap ; seuls comptent les savoirs-être et la motivation. »

Il est « indemnisé 580 euros net par mois, peut être effectué auprès d'associations, de collectivités territoriales (mairies, départements ou régions) ou d'établissements publics (musées, collèges, lycées...), sur une période de 6 à 12 mois en France ou à l'étranger, pour une mission d'au moins 24h par semaine. Un engagement de Service Civique n'est pas incompatible avec une poursuite d'études ou un emploi à temps partiel. »

Il a pour objet « de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale et offre à toute personne volontaire l'opportunité de servir les valeurs de la République et de s'engager en faveur d'un projet collectif en effectuant une mission d'intérêt général auprès d'une personne morale agréée. »³

Il est souligné deux éléments :

- Les ressources humaines disponibles pour encadrer les jeunes et notamment par plus petits groupes ;
- Une difficulté à recruter des jeunes en service civique sur le Rouillacais.

³ Source : site web officiel du gouvernement : <https://www.service-civique.gouv.fr/>

Remarque hors compte-rendu :

Il est à noter que les participants ne sont pas encore très à l'aise avec la notion de « projet » et toutes les dimensions qu'il recouvre (notion de durée, de suivi, de coordination, de communication, animation, portage, etc.).

De même, sur les termes durables et éphémères, il n'est pas fait la différence entre le projet et le résultat du projet :

- Par exemple sur « le skate park », le résultat est durable mais le projet dont l'objectif sera de construire ou faire construire le skate park ne sera mené qu'une seule fois. C'est donc un projet éphémère.
- C'est la même chose pour les casiers, une fois installés, ils seront utilisés chaque jour, mais le projet d'installer des casiers ne sera réalisé qu'une seule fois.

Le projet « des jardins partagés » porté conjointement avec une autre association pourrait être un projet d'envergure permettant de travailler en profondeur la dimension de projet (progression des objectifs pédagogiques au fil des niveaux scolaires).

7.2.5. Atelier Axe Vie Sociale

L'atelier de réflexion autour de pistes d'actions du 28 juin 2018 n'a pas fait l'objet de compte-rendu.

7.2.6. Atelier Axe Accès aux Droits

Éléments issus du compte-rendu d'atelier de réflexion autour de pistes d'actions du 25 mai 2018.

Enjeux	Objectifs	Pistes d'actions
La couverture territoriale de l'accès aux droits pour les habitants	Développer la MSAP (Maison de services Au Public)	Renforcer le rôle et les missions de Guichet unique en recentrant sa fonction première de service d'orientation (prendre en compte l'évolution des besoins à moyen et long terme)
		Différencier la mission d'orientation et la mission d'accompagnement à l'instruction de dossiers/demandes administratives
		Poursuivre et développer le partenariat des acteurs du territoire par la signature d'une convention cadre unique (le renforcement des RH du service permettrait à la responsable de travailler sur la coordination et les actions de fonds)
		Planifier des temps de rencontre par « types d'acteurs » afin de favoriser l'échanges d'informations et adapter les pratiques en fonction des besoins identifiés par chacun
		Aménager la MSAP dans des locaux plus grands et plus adaptés aux différentes missions et permettant la confidentialité en lien avec l'augmentation des flux existants, d'un point de vue ressources et activités, et étendre son périmètre d'intervention sur le territoire (Salles informatiques seraient utiles pour différencier formation et accès libre) poursuivre le maillage avec la culture même si locaux en dehors du centre culturel le 27
		Maintenir un « tiers-lieu » sur le territoire (lieu non stigmatisant)

Les nouvelles modalités d'accès aux droits sur le territoire	Lutter contre la difficulté d'accès aux droits et la « faible autonomie administrative »	Renforcer la coopération avec secrétaire de mairie en formalisant plus les liens Prévoir le déplacement d'un agent sur les différentes communes du territoire dans les mairies pour apporter les services de la MSAP (prévoir création d'un poste – s'appuyer sur matériel existant dans les mairies ou ordinateurs portables)
	Lutter contre la fracture numérique	Développer l'accès aux droits des personnes en situation d'illettrisme ou d'analphabétisation Créer une action autour de l'appropriation et de l'utilisation des différents portails numériques et des usages Pour les scolaires, proposer des temps d'animation périscolaire sur des thématiques de vie quotidienne (santé, sexualité, accès aux loisirs, vacances, éducation aux médias, de manière à leur faire identifier des personnes / acteurs ressources et les sensibiliser à la recherche d'informations Mettre en place actions de formation et de sensibilisation aux usages du numérique à destination des publics en capacité d'accéder à l'autonomie Développer des partenariats dans cet objectif avec des associations locales et notamment sur autres communes que Rouillac (Insert'T, MSA formations, LUNA, association « club informatique » St amant de Nouère et autres, ALPR, collège, APEJE, etc.....) Accompagner l'usage du numérique dans l'optique de la dématérialisation, pour toutes les tranches d'âge Proposer des ateliers et les accompagner dans les projets qui les familiarisent avec des manipulations numériques auxquelles ils ne sont pas habitués

Remarque : il est rappelé que les missions de la MSAP ont progressivement glissé, avec le maintien de la mission première, vers un accompagnement administratif des usagers.

7.2.7. Atelier Axe Parentalité

Éléments issus du compte-rendu des ateliers de réflexion autour de pistes d'actions en mai et juin 2018.

Enjeux	Objectifs	Pistes d'actions
La réussite scolaire	Développer des projets autour du soutien à la fonction parentale. <i>En lien avec la réussite scolaire et plus globalement un projet éducatif du Rouillacais</i>	Créer des groupes de parents coanimés par les institutions et une association locale (Cf. initiative en Charente Limousine avec MSA notamment) en s'appuyant notamment sur les associations de parents d'élèves
La fonction parentale	Développer la relation Parents-Enfants-Milieu scolaire sur le territoire	Créer des groupes de paroles de parents et / ou un Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP)
		Créer et animer un CLAS (contrat local d'accompagnement à la scolarité) (cf. financement possible CAF et MSA)
	Coordonner l'offre de services sur le territoire	Étudier l'opportunité de créer un LAEP (Lieu Accueil Enfants Parents) pour les 0-6 ans et itinérant (sur le principe du RAM)
		Coordonner les actions et projets en faveur de la parentalité au sein du territoire (comité pilotage CTG ?)
		Intégrer la parentalité au sein d'un projet éducatif global du Pôle Enfance-Jeunesse que porte la CdC du Rouillacais

Remarques :

Concernant la création d'un LAEP, il est souligné les éléments suivants :

- « Le LAEP est en premier destiné à accueillir de jeunes enfants dès leur naissance et jusqu'à leurs six ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou un adulte proche nommé « adulte référent » (sœur, frère, grand-parent, tante, etc). L'accueil des futurs parents peut être intégré au projet, sans être exclusif. » (définition CAF)
- Il doit répondre aux principes suivants :
 - « Les jeux et les activités constituent des supports destinés à favoriser la relation entre adultes et enfants. Le LAEP ne constitue pas un lieu d'animation. Il ne propose pas un programme d'activités pré-établi. [...]
 - la gratuité ou une participation modique est retenue [...]
 - les accueillants ne sont pas positionnés dans des fonctions d'expertise ou de conseils : les interventions des accueillants s'appuient sur l'écoute et l'observation de l'enfant d'une part et des parents d'autre part. Ils favorisent les interrelations entre l'enfant et son parent, mais également entre les divers enfants accueillis et entre les divers adultes qui les accompagnent. [...]
 - La participation est basée sur le volontariat, l'anonymat et la confidentialité.»
- Il ne s'agit pas de faire doublon avec « l'atelier Pitchoun » ou le groupe organisé à la Maison Des Solidarités mais de créer un partenariat avec les différents acteurs actuels (désigner un porteur et mutualiser les ressources humaines).
- La responsable du RAM souligne qu'elle accepte des parents sur des temps d'animations collectifs du RAM qui sont normalement destinés aux assistantes maternelles et aux enfants. Elle palie à un manque en fonction des places disponibles mais ce n'est pas le lieu adéquat.

7.2.8. Atelier Axe transversal

Éléments issus du compte-rendu des ateliers de réflexion autour de pistes d'actions en mai et juin 2018.

Enjeux	Objectifs	Pistes d'actions
Faciliter l'accès aux services	Développer un projet mobilité sur le territoire intégrant les volets petite enfance, enfance, jeunesse, vie sociale et accès aux droits	Proposer ou favoriser une ou des solutions de transport spécifiques par exemple pour les élèves du collège (objectifs : soutenir le programme « Devoirs faits » / accès aux activités culturelles et sportives, équipements tel que la médiathèque...) Susciter et accompagner des réseaux de solidarité autour de la mobilité Donner accès à des solutions temporaires de mobilité ou à des moyens de déplacements économiques (voir avec association de de Cognac AGVRC) Expérimenter de nouvelles modalités pour "aller vers" les publics (présence sur des lieux fréquentés de type marchés, supermarchés, événements, lieux d'activités type clubs sportifs...), en leur donnant accès à de l'information, en proposant des animations mobilisatrices, et en mettant en place des dispositifs permettant de recueillir leur parole (avis, attentes, propositions).